

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :**

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, représenté par Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJ, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement scolaire, représenté par Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au Sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives - DGESCO, MENJ
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENJ
- Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller Expert Sport Education, Bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport, DS1A
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, représentée par Madame Dorine MEUNIER, Chargée de mission sport en milieu professionnel et engagement
- Monsieur Jérôme FOURNIER, adjoint à la Directrice des sports, représenté par Madame Stéphanie HOCDE-LABAU, Adjointe à la Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport, DS1A
- Monsieur Christophe MAUNY, Inspecteur d'académie, DASEN de l'Hérault, représenté par Monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller Sport, DGESCO, MENJ
- Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF)
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyenne du Groupe EPS
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort s/Mer
- Madame Louison PERNY-FIL, élue CAVL, académie de Montpellier
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint-Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay, académie de Caen
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire Général - SNEP/FSU
- Monsieur Aladin PETITE, représentant le FNEC FP-FO
- Monsieur Eric MARICAILLE, représentant de la Fédération PEEP

**Etaient excusés :**

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la F.F. de Danse, administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF

- Madame Carole THOBOR, Administratrice nationale, Fédération FCPE

## Ouverture du Conseil d'administration par Monsieur Jean HUBAC, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, président

Monsieur Jean HUBAC remercie le CNOSF pour son accueil dans une salle qui donne un lustre particulier au CA. Monsieur HUBAC espère que chacun saura l'apprécier.

Sans plus attendre, le conseil débute par les déclarations liminaires.

### I) Déclarations liminaires

**Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse, et au nom des élus des AS :**

1 130 902 licencié-es, voilà un résultat qui reflète la bonne santé et le dynamisme de notre association. Ces excellents chiffres sont le reflet de l'investissement et du volontarisme de tous les acteurs du sport scolaire sur le terrain : les animateurs/animateuses d'AS, les coordonnateurs de district, les cadres UNSS, les chefs d'établissement/présidents d'AS mais également les membres des collectivités territoriales qui apportent un soutien financier indispensable au bon fonctionnement des AS et des services déconcentrés.

A la rentrée prochaine, les AS auront à élire leurs représentants dans les Conseils Départementaux UNSS, début d'un long processus électoral qui aboutira en fin d'année scolaire au renouvellement des membres des instances de l'UNSS à tous les niveaux. Les actuel-les élu-es des AS sont satisfait-es de la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Les échanges sont de qualité et nous espérons que cela permettra une meilleure connaissance du rôle joué par les représentant-es des AS au sein des instances, et par conséquent que la participation à ses élections sera massive.

Si actuellement les AS de collèges bénéficient de conditions favorables pour se développer, on pourrait craindre que la mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus au collège » impacte leur activité (concurrence sur les installations sportives ou sur les créneaux). Surtout qu'aucun bilan des expérimentations n'a été réalisé et que dans le même temps les échos du terrain montrent que cela n'atteint pas l'objectif affiché. Il ne faudrait pas que le dogmatisme l'emporte sur le pragmatisme. Nous continuons à penser que les moyens attribués à ce dispositif devraient plutôt abonder les subventions ministérielles vers l'UNSS.

Les AS de lycées, quant à elles, sont clairement négativement impactées du fait de la mise en place des réformes successives avec la captation des mercredis après-midi. Par conséquent, l'évolution du contrat-licence reste indispensable pour assurer l'équilibre financier des AS.

D'autres freins ont été à l'œuvre et même si certains ne relèvent pas de l'UNSS elle-même (prix de l'énergie, pénurie de chauffeurs de bus), la Direction Nationale UNSS a pris depuis janvier des décisions qui ont fortement compliqué le fonctionnement des AS, des districts et des services départementaux. Concernant l'accident de rugby, si l'ajustement de la partie assurantielle s'avérait plus que nécessaire, la communication aux chefs d'établissement a été délétère pour l'enseignement du rugby en EPS et dans les sections sportives

scolaires, sous-entendant que les enseignants d'EPS mettaient en danger les élèves dans leurs cours ! Il aurait été plus judicieux selon nous, à un an d'une coupe du monde organisée en France, de travailler pour des formes de jeu et une organisation permettant à tous les élèves de notre fédération multisports de pratiquer en toute sécurité.

Un autre point noir demeure l'accord-cadre sur les transports mis en place en janvier 2023. Outre le fait que les coordonnateurs de district s'étaient déjà engagés pour l'année avec leurs transporteurs habituels, ce nouveau cadre de fonctionnement a complexifié les procédures et a engendré l'explosion des coûts des déplacements. De plus, les conséquences écologiques sont elles aussi désastreuses avec nombre de déplacements qui se font à vide !

Par ailleurs, la nouvelle organisation budgétaire avec un versement des crédits d'animation sur appel à projets a entraîné une frilosité de certains cadres des services déconcentrés pour l'organisation de certaines compétitions en raison de la crainte de ne pas pouvoir honorer leurs créances. Dans nombre d'instances en territoire, les collectivités s'inquiètent également de ce mode de fonctionnement. Ainsi ce sont bien les licencié-es qui ont payé le prix de ces décisions avec une offre de rencontres moindre, ce qui va à l'encontre de l'article 1 de nos statuts.

Les contraintes rappelées plus haut concernant l'organisation des rencontres entre les AS révèle l'importance du rôle des coordonnateurs de district. Face à ces multiples difficultés, nous craignons la démission de certains d'entre eux. Qu'en sera-t-il donc de la pérennité des moyens en IMP qui leur sont versés avec la mise en place des mesures salariales annoncées par le ministère (socle et pacte) ?

Pour rester sur le chapitre des finances, les élu.es des AS ont rencontré des difficultés à analyser les documents budgétaires fournis. Ces derniers font état d'un exercice déficitaire pour l'année 2022. Nous tenons à préciser que c'est en partie le résultat du budget de la Gymnasiade inadapté (ce que nous avons dénoncé dans de multiples instances).

D'autres éléments nous apparaissent inquiétants : augmentation démesurée de la ligne honoraire, de celle des missions et réceptions ou encore de celle des charges de publication – choix budgétaires qui entrent en totale contradiction avec la mission première du sport scolaire. Nous ne manquerons pas d'y revenir lors du prochain CA consacré au budget pour lequel nous aurons besoin de tous les documents permettant de se prononcer, notamment le bilan analytique pour l'année 2022.

A ce sujet, nous avons été informés ce samedi à 20h45 que la partie budgétaire qui devait être discutée aujourd'hui ne le sera que lors d'un CA extraordinaire le 13 juin. Pour rappel, les modifications et ajouts d'instances au dernier moment posent de réelles difficultés aux élu-es des AS ! De plus, le choix du 27 juin comme date d'AG ne manquera pas de bouleverser l'organisation de nos établissements puisqu'elle tombe sur celles du Diplôme National du Brevet !

Ces changements de calendrier ainsi que l'opacité du fonctionnement et de la gestion de l'UNSS ne peuvent que nous inquiéter. La Direction Nationale est-elle à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée par le ministre de l'Education Nationale en décembre 2021 ?

**Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU :**

Bonjour à toutes et tous,

Je ne ferai pas aujourd'hui de grandes déclarations sur les crises sociale, politique, démocratique, écologique... que nous traversons dans notre pays mais chacun peut bien mesurer les impacts extrêmement négatifs que cela engendre sur l'ensemble de la population mais aussi d'une profession, la nôtre, confrontée par exemple à un recul de l'âge de départ en retraite sans prise en compte d'une usure professionnelle spécifique, à une absence de revalorisation mais à qui l'on dit que pour obtenir quelques indemnités il faudra travailler encore plus que les 43h hebdomadaires relevées par l'INSEE et relayées par la DEPP, à des réformes éducatives technocratiques et déconnectées des réels besoins des élèves, à l'absence significative de réponses sur le développement et la revalorisation de leur discipline, l'EPS et du sport scolaire...

A un peu plus d'un an de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, certains sujets risquent d'être rapidement explosifs si des réponses ne sont pas apportées... Je ne développerai pas aujourd'hui ces aspects majeurs d'un mal-être qui se renforce, j'y reviendrai à l'assemblée générale lors de laquelle nous aurons, peut-être l'honneur et le privilège, de voir une apparition de notre président, singulièrement absent pour quelqu'un qui se dit très attentif à la problématique de l'activité physique sportive et artistique des jeunes et à la lutte contre les inégalités...

Au prix d'un investissement considérable, le sport scolaire a atteint le million de licencié-es. Nous pouvons toutes et tous nous en féliciter mais derrière ce chiffre sur lequel nous communiquerons tous pour montrer la vitalité des AS et de l'UNSS, se cache une réalité bien peu reluisante.

Les difficultés internes et externes s'amoncellent. Les volontés, conscientes ou inconscientes, de transformer le sport scolaire pour le faire entrer dans une nouvelle ère, celle du neo management, de l'adaptabilité, de la résilience, de la disruption... de toutes ces notions vides de sens adaptés à nos modes de fonctionnement éducatif, percutent en profondeur le service public du sport scolaire. Par signaux faibles, tous nos collègues en prennent conscience et ne se reconnaissent pas dans ces manières de faire, ces manières d'être. Le sport scolaire est partie intégrante de leur engagement au service des élèves et de leurs pratiques, il est un construit professionnel et ne peut ni ne doit adopter un fonctionnement vertical fait d'injonctions, de prescriptions, de consignes à répétitions. Cette pente ne pourrait à terme que provoquer un repli sur les associations sportives d'établissement et une mort lente de la mission première de l'UNSS : l'organisation des rencontres, la valorisation de l'activité physique et sportive.

Le sport scolaire subit des modifications profondes en termes de pilotage budgétaire (externalisation de certaines missions, accord-cadre transport et crédits d'animation qu'il faut désormais quémander auprès de la Direction Nationale UNSS) qui ont des conséquences graves et immédiates sur les budgets locaux, sur les organisations UNSS, sur le travail des personnels de droit privé chargés de la comptabilité dont la participation aux organisations sportives deviendrait accessoire et sur les conditions de travail des cadres et coordonnateurs de district.

L'exemple des fédérations sportives n'est surtout pas à intégrer et copier dans le service public du sport scolaire. Chaque jour la presse se fait l'écho de leurs dysfonctionnements et d'un modèle à bout de souffle. Nous n'avons pas besoin de cela !

Le mal être de nombreux cadres qui, comme nous l'avons relaté dans nos colonnes, nous disent souffrir d'un manque de confiance à leur égard, d'un manque de dialogue, de communications faites d'injonctions, d'une dépossession de la maîtrise des budgets, de décisions locales de taux de remboursement aux AS contrariées par l'accord cadre transport, de conventions locales à soumettre systématiquement à la DN UNSS, etc. Tout cela impacte nécessairement l'ensemble de la structure jusqu'aux animateurs d'AS.

On y reviendra certainement, mais lors de son enquête de début mai, le SNEP-FSU relève que 28% des rencontres ont été annulées au niveau des districts et 20% au niveau départemental. À noter que c'est à ce niveau que les rencontres sont les plus nombreuses et qu'elles concernent la majeure partie des licenciés. Pour 75% des districts, les coûts de transports ont augmenté de 10% (qu'on pourrait imputer à l'inflation) à 750% !

Que d'argent dépensé pour une activité diminuée !

Tous les rapports généraux annuels de l'UNSS soulignent que les districts sont les pierres angulaires du sport scolaire. En mettant à mal les rencontres à ce niveau, c'est le sport scolaire qui risque de s'effondrer. L'UNSS doit être au service des élèves et favoriser leur pratique et non pas la contraindre !

Depuis plusieurs années nous militons pour un changement de modèle économique et sportif. Rien ou très peu a été fait ! De plus en plus, soi-disant en quête de nouvelles compétences plus fines, nous externalisons des prises en charge de dossiers comme si, à l'interne de notre ministère, les compétences n'existaient pas. Nous payons à prix d'or des prestataires, des sociétés de conseils, des personnels pour le résultat que nous avons aujourd'hui.

Nul besoin de rejeter la faute sur la gestion de l'UNSS des années antérieures, il suffit de regarder l'explosion de certains chapitres pour mesurer que quelque chose ne va pas !

Il n'est pas ici uniquement question de la structure mais aussi de son pilotage par un ministère de l'Education nationale qui prend insuffisamment la mesure des choses et qui prend des décisions à rebours des intérêts du sport scolaire. Pour illustrer, afin d'être compris, deux petits exemples : la non-augmentation de la subvention permettant le fonctionnement du sport scolaire, le déploiement coûteux pour un résultat quasiment nul des deux heures de sport au collège quand le sport scolaire peut l'organiser et que les subsides y seraient bien mieux utilisés !

Aujourd'hui, lors de ce CA, il est question des finances. Le SNEP-FSU réclame depuis de nombreux mois un éclaircissement sur le budget.

Nous vous remercions vraiment pour l'ensemble des documents qui nous sont parvenus. Cependant, une nouvelle fois, la compréhension de l'ensemble des écritures pour des « non spécialistes » reste un exercice bien compliqué. Il est bien difficile d'apprécier la politique sportive menée par notre association puisque nous disposons certes de numéros de lignes comptables mais les animations sportives ne sont pas rendues suffisamment visibles, d'où notre demande réitérée de présentation d'un budget sous forme analytique pour les prochains examens.

Enfin, au regard de l'augmentation du coût des transports, des hébergements, de l'énergie etc. il nous semble indispensable que le ministère de l'EN augmente sa subvention qui est restée la même depuis 2018 (3,8 M€ hors Gymnasiade) soit, hors heures dédiées à l'animation de l'AS et non de l'UNSS, moins de 4 € par élèves... Toute proportion gardée, mettons en regard les près de 3 milliards que coûterait un SNU généralisé pour 800 000 élèves afin de travailler sur l'engagement et les moins de 4 millions pour plus d'un million d'élèves... Les priorités ne sont pas, dans les faits, celles annoncées ! Nous osons demander son doublement.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, revient sur quelques points en commençant par un point administratif. Les élections professionnelles ont amené à inviter à siéger au CA le syndicat Force Ouvrière en lieu et place du SE-UNSA. Cela est relatif au respect des statuts et au résultat des dernières élections professionnelles sur la base de la CAPN des enseignants du second degré, au sein duquel les enseignants d'EPS sont le plus représentés, même s'ils sont moins représentés que dans la CAPN antérieure des professeurs d'EPS. C'est l'instance de référence dorénavant.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, souhaite la bienvenue à tous, dans le CNOSF qui représente le sport pour tous. Les derniers événements pourraient portés à confusion mais le CNOSF représente le mouvement sportif.

Concernant des remarques sur les propos liminaires, il reste que la rencontre est au centre de nos priorités bien qu'elle engage des dépenses importantes dans les transports par exemple.

L'UNSS souhaite en toute transparence présenter des budgets compréhensibles pour tous. Il faut être pragmatique, notamment sur la question des budgets. L'objectif reste celui qu'un maximum d'enfants pratique au sein de notre fédération. Nous aurons des choix à faire pour lier ce budget à notre projet sportif. Un conseil d'administration extraordinaire va être organisé, afin que les chiffres soient compris par tous et que la projection sur l'année à venir soit également comprise par tous.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, reprend les points qui concernent le ministère, notamment celui relatif à la subvention qui n'est pas en augmentation. Le budget sur lequel il s'impute au niveau national n'est pas en augmentation non plus. L'intégrité des moyens dévolus sont dépensés au bénéfice des associations. Dans l'investissement que met le ministère au niveau de l'UNSS il y a, en plus, de la masse salariale qu'il faudrait parvenir à quantifier.

Sur les deux heures de sport, nous sommes en cours d'élaboration du bilan avec des éléments quantitatifs et qualitatifs avec des enquêtes et des entretiens. Le bilan vous sera présenté dès que possible. L'extension prévue par les ministres est de 700 collèges pour la rentrée 2023. Cependant, il a bien été précisé que ces deux heures de sport ne doivent pas porter préjudice à l'AS pour deux raisons, d'une part car le dispositif vise des élèves éloignés de la pratique sportive et d'autre part car cela ne doit pas créer un système de vase communicant, un dispositif alimentant l'autre.

Sur les questions des personnels, un point sera fait lors du prochain conseil d'administration le 13 juin prochain.

Enfin, il manque des éléments d'analyse pour objectiver l'impact de « l'accord cadre » et du coût énergétique relatif aux transports. On annonce une variation de 10 à 750 % d'augmentation. Il faudrait comprendre pourquoi des différences importantes apparaissent d'un territoire à l'autre. Est-ce lié ou pas à la façon dont l'accord cadre peut s'appliquer ? Tant que l'on n'aura pas un système d'enquête avec les remontées des territoires, on sera en difficulté pour répondre à la question.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, émet une remarque concernant la concurrence que les 2 heures de sport pourraient porter. Les transports scolaires, les installations sportives sont des éléments qui vont mettre les dispositifs en concurrence, notamment dans les zones rurales.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, rappelle qu'il faudra attendre le bilan, notamment avec les données quantitatives et qualitatives qui donneront les indicateurs nécessaires.

## II) Approbation du PV du CA de l'UNSS du 15 décembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec la modification en première page de 2023 en 2022.

L'ordre du jour est déployé.

## III) Présentation de la situation budgétaire au 31 12 2022

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, indique que la méthode est connue, qu'une séquence de travail a déjà été organisée sur le sujet. Une note de cadrage explique la clôture intermédiaire et que l'objectif demeure la sécurisation comptable et financière de notre structure. Nous demandons aux jeunes d'être irréprochables, nous devons être exemplaires. Être exemplaire coûte plus cher. Nous aurons des choix à faire.

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, complète le propos en indiquant que des réunions et des accompagnements aux quotidiens ont été organisés auprès des services départementaux et régionaux. La comptabilité est un métier particulier. Chacun a joué le jeu avec des délais plus importants que prévus. Au 1<sup>er</sup> avril, il y avait encore 700 anomalies à corriger, que les secrétaires comptables dans les académies sont encore en train de reprendre, pour aider notamment les directeurs des services départementaux. L'ensemble de ces personnels sont remerciés pour le travail effectué. Le résultat projeté est évidemment très proche de la réalité. Cela pourra bouger mais à la marge. Des écritures d'inventaire et de calcul de fonds dédiés n'ont pu être enregistrées du fait des anomalies qui subsistent mais seront passées avant la clôture du 31 août 2023, puis l'étape suivante la clôture à fin août, clôture définitive comme par le passé. Nous avons effectué 12/20 du travail, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Il faut rappeler que nous avons eu des recommandations de la cour des comptes. Elles ne sont pas nouvelles et datent de 2019 notamment. Ces constats anciens nous guident dans les attendus, pour que demain, l'UNSS soit meilleure. A l'écran, les quatre plus importantes.

Outre ces recommandations, la mise en conformité avec la loi Sapin 2 est en cours, avec notamment le pilotage des cadeaux et invitation. A titre d'exemple, nous avons invité par exemple des membres de CMN au tournoi des Six Nations pour les remercier pour leur engagement, avec les places contractuelles du partenariat UNSS - FFR.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, prend la parole sur les recettes et explique que nous devons travailler avec celles que l'on peut faire bouger comme les licences par exemple. Pour d'autres, nous ne pouvons rien faire, comme les subventions. Nous sommes bien conscients du rôle sociétal et éducatif de l'UNSS, certaines fédérations ont augmenté la part fédérale de 20 euros, là où l'UNSS n'absorberait que 2 ou 3 euros. Nous devons laisser la possibilité aux enfants de s'engager dans la vie associative et s'engager dans la pratique sportive. Marc FLEURET, représentant des départements, pourra dire quelques mots concernant les subventions en territoire.

Il y a la question du partenariat qu'il faut traiter de façon adaptée avec ce que nous sommes.

**Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental de l'Indre**, informe de l'inquiétude des Présidents de département concernant l'entière utilisation des subventions pour le territoire concerné et veulent vraiment savoir si tout l'argent de la convention revient au territoire.

**Madame Marie-Céline COURTET** répond qu'effectivement, cela vient de la contrainte de signature et de la délégation de pouvoir ministérielle que détient le directeur de l'UNSS et pas les cadres en territoires. Une clause spécifique indique que l'argent de la subvention des collectivités est utilisé sur le territoire considéré au bénéfice des actions identifiées.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers,** pose la question en relation avec les recommandations et les décisions prises parfois un peu surprenantes.

Rappel pour les instances locales, il s'agit des avis et non des prises de décisions. Il est dit dans les statuts page 4, article 18 que le conseil régional UNSS définit la politique régionale en adéquation avec les orientations nationales. Il statue sur les demandes de toute personne ou organisme visant à organiser des compétitions pour les AS qui sont affiliées. Malgré tout, il y a bien une instance décisionnelle au niveau des directions régionales un peu moins marquée au niveau des départements. C'est un choix qui a été fait et qui est en opposition avec ce qui est présenté dans les statuts.

De plus, dans les recommandations, il n'y a pas la 7<sup>ème</sup>. Y-a-t-il une explication ?

**Madame Marie-Céline COURTET** répond qu'il n'y a que 6 recommandations émanant de la Cour des comptes de 2019<sup>1</sup>. Celle identifiée comme 8<sup>ème</sup> est issue d'un rapport sur l'école et le sport, une ambition à concrétiser<sup>2</sup> comme indiqué dans la colonne « type de publication » ou encore « titre »..

Concernant les instances locales, il s'agit d'avis et non de décisions, notamment sur des aspects budgétaires. Pour répondre à un certain nombre de questions, autour des recettes, envoyées par écrit tardivement, il y aura une réponse écrite. Il s'agit bien d'un comparatif du budget de l'année 2021, car le budget 2022 n'était pas significatif.

Pour les subventions, ce sont bien les comptes de la classe 74.

Pour les licences, il s'agit du compte 75105 et pour l'affiliation du compte 70335. Ces recettes sont stables car calquées sur le nombre d'élèves et pas sur le nombre de licenciés. Le suivi de ces recettes est assez stable sur les 5 années, abstraction faite de la remise sur les contrats.

Les participations des AS sont en classe 70 et représentent essentiellement des mutualisations de transports et des participations aux championnats de France.

Ne sont pas indiquées dans les 13 M d'euros les remises sur contrat votés en assemblée générale et qui sont réparties sur 3 exercices différents et qui permettaient la reprise d'activité pour les AS.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire national SNEP/FSU,** pose une question sur les subventions locales. Les comptes ont vidé sur les services déconcentrés, il fallait dépenser l'argent dans un premier temps. Des subventions étaient fléchées et conventionnées avec la collectivité. Sommes-nous certains que les services pourront terminer les actions engagées dans le cadre de cette contractualisation ?

**Madame Marie-Céline COURTET** répond que c'est bien la différence entre la trésorerie et le budget. C'est pour cette raison qu'il a été demandé aux services d'utiliser la trésorerie disponible localement. En effet, au 31 décembre 2021, l'ensemble de la trésorerie est principalement dans les services déconcentrés et les districts ; au 31/12/2022, c'est encore le cas.

La direction nationale qui perçoit les licences, a des charges importantes, notamment en masse salariale et charges sociales qui n'étaient pas auparavant autant distinguées.

---

<sup>1</sup> Observations définitives, Union nationale du sport scolaire, exercice 2011 à 2017.

<sup>2</sup> l'école et le sport, une ambition à concrétiser, accessible publiquement sur le site internet de la Cour des comptes



En fin d'année 2022, les flux de trésorerie représentent 2 816 114 euros, que sont les anciens crédits d'animation et de fonctionnement. 140 services ont perçu de l'argent et tous ont pu réaliser leurs actions.

Quand il y a eu des demandes faites sur un territoire avec au préalable une subvention de la collectivité locale, l'argent a été utilisé dans ce cadre et la direction nationale est venue compensée la trésorerie si nécessaire.

En 2023, la direction nationale a versé 2 890 325 euros.

Il faut donc noter qu'au 31/12/2022, 29 % de la trésorerie totale de l'UNSS est détenue par les SR, 50,7 par les SD et 23,5 % par les districts. La direction nationale détient -3, 7% puisqu'au mois de décembre, nous étions à -522 000 euros.

A ce jour, des demandes des SR et SD parviennent à la direction nationale. Les réponses se font dans la semaine après analyses et circularisations bancaires.

Des questions techniques sur la ventilation des charges et produits sont arrivés tardivement à la direction nationale. Les réponses seront annexées au présent compte rendu pour y apporter les réponses.

**Madame Nathalie FRANÇOIS** fait une remarque sur la diapositive 8 relative aux subventions. Auparavant, nous observions plutôt 20 % sur la part nationale et 25 % sur celle relative aux collectivités. Pourrait-on avoir l'équivalent en charge ?

**Madame Marie-Céline COURTET** précise que cette diapositive a pour objectif de montrer l'origine des fonds : les subventions, les partenariats, les licences, les affiliations et les participations des AS, pour expliquer que les crédits d'animation et de fonctionnement n'étaient pas de la recette mais du flux de trésorerie.

Les objectifs de la clôture intermédiaire au 31.12.2022 sont bien ciblés : avoir un compte d'exploitation pour justifier les subventions locales et pour la direction nationale avoir un comparatif 2021/2022, sachant que les districts n'étaient pas intégrés.

L'état d'avancement de la comptabilité est présenté sur la diapositive 11 et on constate de nets progrès grâce au travail des équipes en territoire, elles sont toutes félicitées pour cela. Il manque les corrections des anomalies, dont il a été fait état précédemment. La question de la paye s'explique par le fait que sa gestion vient d'être centralisée à la direction nationale depuis avril 2022.

S'agissant spécifiquement des opérations de clôture intermédiaire, une formation a été réalisée auprès des directeurs en territoire accompagnée d'une note de cadrage, de modèles et d'exemples, afin d'harmoniser les pratiques, simplifier des processus et accompagner les arrivants.

Concernant l'approche du résultat au 31 décembre 2022, il faut préciser que l'UNSS a remonté les données des districts, sous forme de tableaux Excel, et les données des services en territoire et au national. La qualité et l'exhaustivité de la donnée comptable est à parfaire, des règles communes d'utilisation des plans analytiques seront appliquées à compter de l'exercice qui va s'ouvrir en septembre 2023.

Une première approche du résultat est synthétisée sur un tableau en diapositive.

Il a été déclaré lors des déclarations liminaires qu'il y avait eu des augmentations importantes comme par exemple au sein des services extérieurs, de la masse salariale ou des publications. Les réponses sont apportées telles que :

Sur les comptes 61:

Spartner ne se retrouve pas dans les comptes 61 mais dans les comptes 62. Le total des honoraires de Spartner sur les exercices 21 et 22 est de l'ordre de 536 k€. Plus spécifiquement sur 2022, 358 k€.

*L'année 2022, hors Gymnasiade, le total des comptes 61 est de 7,6 m€ à comparer avec les exercices 2018 et 2019 qui sont respectivement à 7,2 et 6,4 m€. Les années 2020 et 2021 ont été très fortement perturbées par la COVID.*

Pour la ligne 61320, l'impact de la Gymnasiade est de 225 458,15 €.

Sur les comptes 62 :

L'impact de la Gymnasiade au cours de l'exercice 2022 est de 5,3 m€ :

62260 : honoraire : 358 437 €

62300 : publication : 1 794 267 € dont Eventeam pour 342 k€

62480 : transports de biens divers : 14 540 €

62510 : Voyages, déplacements, instances administ : 195 €

62520 : Voyages dep com réu technique tec : 8800 €

62521 : voyage déplac com mixte nat : 802 €

62525 : déplacement perso DP: 50€

62526 : déplacement perso hors structure : 84090€

62532 : frais depl FD cadre santé : 5000€

62560 : missions/ hébergement : 1 531 287€

62570 : réception : 1 451 205 €

62620 : Frais de télécom : 57332€

A noter également :

UGAP pour 1,3 m€.

Eventdia (pour le cross : 168 k€)

Doublet : 148 k€

CID : 664 k€

Pour le compte 62260, hors gymnasiade le compte est à 636 k€, dont 252 k€ à la CARPA au titre d'indemnité transactionnelle.

La ligne 62 300 est appelée "publications" pour 1,8m€. L'impact de la Gymnasiade est fort avec notamment le CID pour, Eventeam, Doublet, Eventdia cité ci-dessus.

Services bancaires et autres : L'impact de la Gymnasiade est de 1 531 k€ (Pierre et vacances pour 412 k€, camping les Falaises pour 647 k€, Homair vacances pour 302 k€ et Normandie ISF pour la délégation 78 k€ (2° versement, le 1° est passé dans le compte 65796 pour 49 k€).

Les lignes 62512 à 62562 sont les nouveaux comptes utilisés pour comptabiliser les notes de frais qui transitent par l'outil Cleemy. Cette décomposition aussi détaillée n'existait pas.

Pour les comptes 64 :

Le chiffre de 7,7 m€ pour l'année 2022 n'inclut pas la taxe sur les salaires, la part employeur formation et la part employeureffort à la construction. Il faut donc rajouter 900 k€ de taxes. Pour l'année 2021, il faut rajouter la somme de 500 k€ au 6,4 m€ de salaires bruts + charges, soit un total de 6,9 m€. Soit un écart de 1 890k€ et non de 1m€.

Le taux de charges sociales et fiscales est stable et s'élève à 56%. L'augmentation est liée aux éléments suivants :

*Versement des primes de rattrapage de l'ancienneté de 2019-2020-2021 pour 421 K€ chargés, ainsi que la revalorisation tous les mois des salaires passant de 5% à 15% ayant un impact d'environ 140 K€;*

*Entrée de 31 salariés (en ce compris les fonctionnaires détachés) contre départs de 24 salariés (en ce compris les fonctionnaires détachés), représentant une hausse de la masse salariale chargée de 679 K€;*

*Versement des primes Macron (89 K€), d'indemnités transactionnelles (124 K€), des pénalités pour les entretiens professionnels (324 K€) et des jours solidarités non provisionnés (39 K€).*

S'agissant des produits et des subventions, la subvention du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse est stable. Concernant les subventions de la Gymnasiade, elles ont été perçues dans l'ensemble, bien qu'il y ait un contentieux avec l'agglomération de Rouen qui refuse un versement de 100 000 euros. Il doit encore être perçu de la DIGES 800 000 euros et qui sont bien imputés sur l'exercice. Nous attendons également une subvention du département de l'Eure.

Licences : 9423 k€ : il s'agit la différence entre les 12 616 k€ (compte 75105) et 3 193 k€ (compte 70960). De nouveau la remise de 3,2 m€ est le cumul de la remise 21-22 (3/5) et 22-23 (4/10).

Par rapport à 2021 : augmentation de 790 K€. Cette hausse des produits s'explique par de moindres réductions (-824 K€) comparativement à 2021. Ainsi à périmètre constant (hors impact des réductions), les licences baissent de 33 K€ sur l'exercice.

Les autres produits (classe 75) : outre les licences, on comptabilise les versements/ participations des AS vers l'UNSS. On y compte aussi des remboursements de frais bancaires, notamment.

Pour les districts : les 4 m€ annoncés à l'AG de juin 2022 sur les comptes de 2021 sont l'intégration de la trésorerie des districts à l'actif du bilan et au passif en report à nouveau district dans le regroupement des fonds propres. Cela justifie entre autres, la hausse significative des fonds associatifs entre le 31.12.2020 et 31.12.2021 de 15,1 m€ à 21,2 m€.

Les charges et dépenses des districts ne sont pas techniquement incorporés dans la comptabilité à ce jour. Ils ont été estimés en net et inclus dans l'approche de résultat. Ils ne sont pas intégrés dans la balance pour un avoir un comparatif au même périmètre.

Les mutualisations effectuées avec les AS sont de l'ordre de 1,4 m€.

Les partenariats se trouvent dans le compte 70810. Les partenariats de la MAIF et de la MGEN sont inclus dans le compte 70810 (pour 258 k€).

Les autres produits représentent les forfaits des championnats de France réglés par les AS de 44 ou 51 euros en fonction des territoires ou des activités. Ces forfaits, nous l'avons déjà évoqué, ne permettent pas de

couvrir les coûts occasionnés par chaque participant. Il faudra sans doute parler de cela lors de notre réunion budgétaire.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes,** demande si le sujet sera évoqué lors du conseil d'administration extraordinaire ? Surtout si cela doit être inclus dans le budget ?

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national,** précise qu'en toute transparence, ce sujet doit être évoqué.

**Madame Marie-Céline COURTET** précise qu'en définitive, cette approche du résultat montre un résultat déficitaire à -5,8M au 31 décembre 2022. Le budget voté en janvier 2022 comportait des erreurs d'addition et de gestion comptable pour plus de 1 million d'euros, cela a été à maintes fois évoqué. Ce budget n'incluait pas les districts, ni le déficit de la Gymnasiade et non plus la remise sur contrat de 3,2M. L'écart entre le réalisé 2022 et le budget 2022 s'explique par les lignes inscrites sur la diapositives 19.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles,** explique qu'il est difficile de comprendre l'impact du contrat qui avait été provisionné au regard du résultat de l'exercice 2020 et qu'au regard de l'excédent de 6M d'euros, la remise de contrat ne devrait pas participer à creuser le déficit.

**Madame Marie-Céline COURTET** développe sa réponse. L'Assemblée Générale a favorisé l'accompagnement de la reprise car en 2020-2021, les licences étaient payées et les enfants n'ont pas pu pratiquer. Un accompagnement à la reprise a été mis en place sur deux années consécutives, ce qui correspond à l'UNSS à 3 exercices comptables puisque nous étions sur des exercices comptables calqués sur les années civiles, soient les exercices 20, 21 et 22. On impactait donc 4/10<sup>ème</sup> des recettes sur l'une et 6/10<sup>ème</sup> afin de parvenir à 10/10<sup>ème</sup>.

Pour la remise de contrat, cela a été reparti de la même façon.

Pour 2022, les 3,2M n'ont pas été prélevés sur la période janvier-juin.

Lors de l'exercice 2020, un résultat excédentaire a été identifié à hauteur de 6,9M d'euros dont l'Assemblée générale a souhaité l'affectation au bilan dans les réserves.

En comptabilité, en France, il y a un principe d'annualité, 1 comptabilité par an et par exception au plus pour deux ans. C'est pour cela que nous avons pu mettre en place le dispositif sur 20 mois qui nous permettra de nous placer sur l'année scolaire. Il sera présenté en automne prochain à la fin de l'exercice 22/23 surement un résultat déficitaire et le déficit sera impacté sur les réserves faites précédemment. Il y aura deux résolutions mises au vote, la première le vote du résultat et une seconde pour l'imputation du résultat déficitaire sur les réserves.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers,** demande lorsqu'une somme ne rentre pas, elle n'est pas comptabilisée dans le budget ?

C'est une manière de présenter les choses, soit on fait une remise d'un certain montant, ce n'est pas pareil que de dire que cela ne rentre pas dans le budget.

**Madame Marie-Céline COURTET** acquiesce et explique, par exemple pour les licences, soit on dit avoir perçu 9,423M euros, soit on dit avoir perçu 12-3. Le résultat mathématique est le même. Cependant, en appliquant

la méthode qui permet d'avoir la différence entre ce qui aurait dû être perçu et la remise, cela permet d'avoir la mémoire de la décision politique.

**Monsieur Denis LECAMP** rappelle que, dans cette AG, il avait été voté une aide à la reprise de 3M d'euros et une aide de la même somme pour la reprise de l'activité en territoire. Pourquoi ne voit-on pas non plus cette somme ?

**Madame Marie-Céline COURTET** soutient qu'il est facile de faire le calcul sur le prix de la licence ou de la remise, on sait très bien le valoriser mais beaucoup moins sur l'activité. Pour autant, on pourra dire que cela se voit dans les balances qui ne sont pas toujours faciles à lire. Cependant, on remarque sur OPUSS une augmentation de l'activité pour 2022 de +30 % en comparaison avec 2018/2019, au plan national.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles,** avoue avoir du mal à percevoir une moindre activité sur les années COVID. Cependant, c'est bien parce qu'il y a eu moins de charge sur cette période que l'on a pu se permettre cette remise sur les AS.

**Madame Marie-Céline COURTET** montre que ce qui est projeté, c'est une photographie au 31/12 de l'année 2022. Les économies faites sur le passé pour consommation moindre de charges, n'apparaissent pas car on parle de 2022 et on parle d'un principe d'annualisation. Si le souhait est de faire un comparatif, c'est différent. Mais là, nous parlons de 2022.

**Madame Mélanie PELTIER** continue en évoquant en 2021-2022 les contraintes du protocole sanitaire, la reprise réelle s'est faite seulement en mars et qu'en début d'année, l'activité a été ralentie.

**Madame Marie-Céline COURTET** précise qu'en 2022, il y a eu une dépense de 11,7M d'euros de transport collectif, sans que cela soit lié à l'accord cadre. Il est plus facile de tracer les recettes que l'on n'a pas eu que l'activité.

**Madame Mélanie PELTIER** déduit que par le passé on se fiait aux crédits d'animation versés dans les services en fonction de leur utilisation. Sans cela, il est difficile de percevoir cette activité.

**Madame Marie-Céline COURTET** répète que les crédits d'animation et de fonctionnement sont du flux de trésorerie. La trésorerie était à 23M d'euros il y a un an, elle a baissé en fin d'année puisque l'on était autour de 14M d'euros. Il y a bien eu de l'activité.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire national SNEP/FSU,** souhaite lire une intervention préparée :

*Nous avons bien compris que la comptabilité et sa maîtrise était de votre ressort, l'emploi récurrent de termes de spécialistes nous le rappelle suffisamment « atterrissage, cut off, cash » et j'en passe.*

*Le SNEP-FSU est ici en tant que co-administrateur. Notre rôle est de participer à la politique de notre association dont l'objet premier est rappelé dans l'article 1 de nos statuts : « organiser et [de] développer la pratique (...) et l'apprentissage de la vie associative par les élèves ».*

*Vérifier les comptes, n'est pas juste une question d'addition ou de soustraction mais c'est l'évaluation de la politique menée par notre association. L'argent de l'UNSS est-il utilisé majoritairement pour la pratique des licenciés ? Le constat que nous faisons aujourd'hui pour l'exercice 2022 n'est malheureusement pas celui-là.*

*Même si la Gymnasiade accuse à elle seule un déficit de 2,2M€, elle n'est pas responsable des 5,8M€ de déficit. De même que les 3,2M€ des remises sur le contrat qui ont par ailleurs bien aidé les AS.*

*Si nous avons bien interprété les documents financiers que vous nous avez envoyés en amont du CA, notamment la balance ; par rapport à l'année 2021, les raisons du déficit sont à chercher ailleurs :*

- Les charges de personnels ont augmenté de 2M€. On est à 9M€ soit près de 30 % d'augmentation ;*
- Celles des honoraires au profit de personnels et cabinets extérieurs (hors informatique) ont augmenté de 460k€. On est à 1M€, soit près de 2 fois plus, même si cette tendance avait déjà été entamée par l'ancienne direction, tendance que nous avons déjà dénoncée;*
- Les charges de publications ont été multipliées par 11. On est à 1,9M€ contre 135k€ ;*
- Les missions et réceptions ont été multipliées par 23. On est à 3,3M€ contre 140k€.*

*Et face à cela, nous ne pouvons toujours pas identifier clairement ce qui est consacré aux animations et compétitions sportives car les dépenses se trouvent dans plusieurs comptes comptables... Pour autant, les animations sportives semblent être restées stables, vous venez d'ailleurs de dire qu'elles avaient augmenté et c'est une bonne nouvelle. Mais nous voulons bien concéder qu'il y ait une forte augmentation du coût des transports et hébergements.*

*Une chose est sûre, en un an la DN a dépensé sans compter. Vous avez vidé les caisses des services et entamé très largement les fonds de l'UNSS.*

*Nous le disons un peu crûment : c'est un vrai carnage.*

*Comment comprendre les augmentations et rattrapages salariaux alors qu'une convention d'entreprise existe et les encadre ? Les représentants des personnels y ont toujours été attentifs, soyez en sûrs. N'avez-vous pas mal interprété ces rattrapages ? Si cela devait être le cas, et pour ne pas léser les personnels qui en ont bénéficié, ne faudrait-il pas trouver une solution pour récupérer ces sommes via l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'UNSS ?*

*Arrêtons de jouer à ce que l'UNSS n'est pas. Nous ne sommes ni une grande entreprise, ni une fédération comme les autres. Nous sommes le service public du sport scolaire.*

*Nous ne sommes pas là pour embaucher des personnels dont nous savons pertinemment que nous n'avons pas les moyens de les payer autant. Nous ne sommes pas là pour faire vivre des prestataires indépendants ou des cabinets extérieurs. Nous ne sommes pas là pour faire prospérer des entreprises de transports.*

*Nous sommes là pour développer une pratique sportive de qualité pour les jeunes et à moindre coût pour les familles. À nous de nous organiser en conséquence et de manière responsable.*

*Je ne commenterai pas davantage le résultat désastreux qui nous est présenté. Et je n'ose même pas imaginer celui qui va suivre pour clôturer l'exercice complet de janvier 2022 à août 2023.*

*Pour mémoire depuis 10 ans, nous n'avons connu qu'un seul exercice déficitaire, moins 225k€ en 2018.*

*Peut-être que tout n'était pas parfait avant, mais les comptes ont toujours été certifiés par un commissaire aux comptes et approuvés par les AG successives.*

*Mais entendons-nous bien, nous ne remettons pas en cause la qualité et la quantité du travail effectué en matière de comptabilité. Ce que nous condamnons fermement, ce sont les orientations et choix budgétaires qui ont été opérés.*

*Enfin, nous aurons à étudier le budget 2023-2024 lors du prochain conseil d'administration extraordinaire. Il n'est pas question que les activités sportives soient les marges de manœuvre de ce prochain budget. Puisqu'il faut être moins dépensier, nous proposons de mettre fin au recours de personnels et cabinet extérieurs et, si cela s'avère nécessaire, de réduire le nombre de collaborateurs à la DN UNSS arrivés nouvellement dans la structure. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas continuer comme ça.*

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, évoque les différents éléments détaillés par la direction nationale pour plus de transparence, nous sommes une fédération différente. L'essentiel de notre budget doit être concentré sur la rencontre, on ne doit pas rogner sur la licence. Nous allons réfléchir ensemble ce qui est le plus important pour nous tous. Nous ne pouvons pas continuer à fonctionner désunis. Nous travaillons pour améliorer les choses. Sur le procès-verbal, ce qui va rester, c'est ce texte et l'image que nous donnons. Nous devons travailler ensemble rapidement et réfléchir à faire des économies. Nous allons gagner du temps dans les aspects administratifs et comptables pour donner plus de temps au cœur de métier.

**Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du SNEP/FSU**, ajoute qu'il va falloir revenir à un équilibre budgétaire ; cela va contraindre à certains arbitrages et il va falloir des éléments d'éclairage concrets dans la perspective de l'Assemblée Générale. Plus jamais d'évènements non présentés en Assemblée Générale. On voit bien la situation financière qui en résulte. Ce sont les élèves qui payent tout compte fait.

**Monsieur Olivier GIRAULT** convient que si l'on avait fait appel à un prestataire avec une expérience sur le sujet, le résultat n'aurait pas été le même ! Au lieu de demander 500 000 euros à une région, il aurait peut-être mieux fallu lui demander de prendre en charge les transports.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, reprend les statuts pour citer la place des conseils régionaux et se demandent s'il ne faudrait pas l'aval de ces conseils concernant certaines organisations d'envergure. On a payé des prestataires, quand il y a un énorme savoir-faire chez les enseignants d'EPS.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, revient sur la dernière déclaration présentée et notamment sur les mots très forts qu'elle comprenait. Depuis une petite année de représentation du ministère au conseil d'administration de l'UNSS, Monsieur HUBAC a l'impression « d'une petite musique » dont on ne parvient pas à sortir. La question de la Gymnasiade vient polluer la lecture claire des exercices budgétaires proposée car il est difficile de lire clairement les lignes imputées. De plus, les deux années marquées par la COVID empêchent des points comparatifs clairs. Enfin, il faut rappeler aussi le passage de l'année civile à l'année scolaire. La demande de transparence est légitime, mais il est parfois difficile de comparer les données. L'essentiel est que vous obteniez des réponses sur lesquelles on ne doit pas revenir sans cesse, car l'important maintenant est de travailler sur le budget 2023-2024 qui devra être présenté à l'équilibre. Des réponses vont être apportées, notamment sur les questions autour de la masse salariale. Sur les frais de mission et de réception, la Gymnasiade a dû avoir un impact assez fort. On va donc apporter des réponses par écrit sur les comptes 64 111 et 64 112 de la balance 2022.

**Monsieur Denis LECAMP** ajoute que c'est pour cette raison que les élus des AS avaient demandé un budget 2022 qui puisse être comparé avec 2023 ainsi qu'un compte de résultat 2022/2023 qui serait une référence par rapport à ce qui se passera après.

**Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen**, complète par le fait qu'une demande avait été faite pour que le déficit de la Gymnasiade ne soit pas seulement à la charge de l'UNSS mais par la mutualisation de l'argent public parce que ces 2,1M d'euros n'amènent rien à aucun licencié mais coûte beaucoup en terme de manque d'activité. A l'époque, il avait été demandé que cet argent ne soit pas pris sur le budget de l'UNSS. On pourrait réitérer cette demande.

**Madame Marie-Céline COURTET** ajoute pour terminer ce débat et répondre à la question que sur la préparation du budget 2023, sur l'exercice 23/24 de l'année scolaire, on a pris en compte les échanges réalisés par le passé, à savoir, avoir les comptes de classe 6 et 7 mais également l'analytique qui permette une lisibilité sur le coût réel du licencié, coût brut et coût réel du district, du département, de la région, du national et de l'international ainsi que les frais généraux.

**Monsieur Denis LECAMP** demande la même chose pour 2022 ; cela permettrait d'évacuer tout fantasme sur les Gymnasiades et permettrait de savoir où est passé l'argent.

**Madame Marie-Céline COURTET** souhaiterait pouvoir le faire, seulement cela mobiliserait toutes les équipes. Il faudrait reclasser toutes les informations, ce qui n'a jamais été fait. L'information est exhaustive mais pas analytique car pas harmonisée en territoire.

Nous avons échangé l'année dernière sur le budget d'investissement 2021. Ce sont plus d'1 M d'euros d'investissement avec les dotations d'amortissement qui vont avec. A notre connaissance, il n'y a pas de budget d'investissement voté le 12 janvier 2022. En revanche, il y a eu plus de 450 000 euros de dépensés.

Cette diapositive montre ce qui a été réalisé mais pas prévu. Cela concerne des achats qui ont une certaine durée. On achète en une fois et on impacte cette dépense sur plusieurs années : pour un ordinateur 3 années, pour une voiture 5 années par exemple. Ce résultat de 450 000 euros, que l'on voit dans la diapositive 20, impactera les années à venir dans le cadre de dotation aux amortissements.

**Monsieur Denis LECAMP** ajoute qu'à contrario, on a du matériel qui entre dans la comptabilité.

**Madame Marie Céline COURTET** précise que les investissements permettent de faire croître les immobilisations corporelles à l'actif du bilan. donne l'exemple des mallettes Laser-run qui coutent dans certaines académies 500 euros, donc ne sont pas amorties et dans d'autres académies 700, 800 ou 1000 euros et elles seront amorties.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, demande si des questions subsistent concernant cette présentation. Dans la négative, l'ordre du jour se poursuit avec l'évènement « Vis les Jeux ».

## IV) Présentation de l'évènement « Vis les Jeux » dans les Hauts-de-Seine le 23 juin 2023

**Monsieur Cédric HAYERE** se présente, **Directeur national adjoint, en charge des sports** depuis le mois de janvier 2023 et souhaite en préambule donner deux chiffres : 36 000 rencontres déjà effectuées, l'année scolaire n'est pas terminée et 36 mercredis. La particularité de notre fédération est bien là.

Vis les Jeux est un évènement à un an avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et en héritage de la Gymnasiade Normandie 2022. Des évènements qui marquent nos jeunes licenciés et



participent à leur construction. C'est un programme pilote que l'UNSS souhaite proposer dans tous les territoires.

Le diaporama est présenté : le dispositif, l'opérationnalisation.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, précise que l'UNSS est dans les valeurs de l'Olympisme, la mixité, le handicap, le sport et la culture. « Vis les Jeux », ce sont les Gymnasiades Territoriales dont on a parlé avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

**Monsieur Cédric HAYERE** ajoute que le programme qui est installé dans les Hauts-de-Seine est largement soutenu par les Hauts-de-Seine. Ce qui est souhaité dans ce dispositif est que les jeunes vivent une expérience qui se rapproche de celle des Jeux Olympiques. L'idée n'est pas non plus de créer de nouvelles rencontres autour de la Journée Olympique et Paralympique qui existent déjà, mais de les labelliser comme évènement « Vis les Jeux ».

**Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre, représentant l'ADF**, souhaite alerter sur les 150 000 euros que le département des Hauts de Seine place sur cet évènement. C'est un évènement départemental qu'il sera difficile de dupliquer *stricto sensu* sur l'ensemble des territoires. De plus, certains départements ont déjà des activités prévues.

**Monsieur Olivier GIRAULT** acquiesce car chaque département est différent. L'important c'est ce que l'on fait sans interférer avec les calendriers déjà établis.

**Monsieur Cédric HAYERE** précise que l'esprit de mutualisation avec les acteurs du territoire est privilégié.

**Monsieur Marc FLEURET** évoque, à ce sujet, le courrier co-signé entre le directeur de l'UNSS et le Président des départements qui renforce les relations en territoires et une fluidité organisationnelle. Le budget ainsi n'a pas tant d'importance.

**Monsieur Olivier GIRAULT** précise que la transparence est importante au sein de cette instance, mais l'important reste les actions que l'on mène au bénéfice des jeunes.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, intervient et donne l'importance de la construction de ces actions, de prévoir un calendrier des actions en territoire. Il est important de savoir tout de même combien cela coûte et de rendre visible ce qui est fait en matière de sport scolaire. Il faut donc que ce dispositif s'adapte à ce qui est déjà fait dans les départements, souvent de façon récurrente, d'une année sur l'autre et que la coloration Jeux Olympiques et Paralympiques soit marquée pour 2023-2024. L'UNSS a un rôle majeur auprès des élèves licenciés et non licenciés, afin que tous partagent ces temps forts.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, souhaiterait qu'en préambule, on puisse avoir accès à ce rapport. Pourquoi cet évènement est-il présenté en conseil d'administration de l'UNSS quand il faudrait plutôt qu'il soit présenté en CDUNSS du 92 ?

Quatre aspects interrogent :

1. A notre connaissance, l'évènement n'a pas été évoqué en CDUNSS,
2. 10% du budget consacré à la communication est-ce le bon ratio ?
3. L'UNSS nationale dotera-t-elle le service départemental de 4000 euros ou cela sera-t-il pris sur le service ?
4. Combien d'élèves de 6<sup>ème</sup> seront concernés par cette journée ?

**Monsieur Cédric HAYERE** répond que l'organisateur est l'UNSS mais l'opérationnalité se fait par le service des Hauts-de-Seine.

**Monsieur Denis LECAMP** rétorque que la question est relative au CDUNSS du 92 et non du service départemental UNSS.

**Monsieur Cédric HAYERE** poursuit par les 10% concernant la communication, ce qui est bien peu pour un évènement pilote. Concernant les 4000 euros, il est rappelé que l'UNSS est une et indivisible et que le compte est le même. Enfin, pour ce programme, il y a 109 collèges dans les Hauts-de-Seine donc on envisage de 800 à 1000 élèves.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes,** calcule que l'évènement aura lieu dans trois semaines et demande si tous les établissements ont été mis au courant.

**Monsieur Cédric HAYERE** indique que l'évènement est sur OPUSS, qu'un courrier co-signé par le directeur national de l'UNSS et le président du département est un cours d'acheminement dans les établissements.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ** explique qu'une manifestation est prévue le 21 juin prochain à Dinard (35) pour des élèves de collèges et que l'information est partie depuis fort longtemps.

L'information pour les Hauts-de-Seine semble très juste en termes de communication utile et efficace. Est-ce que cet élément pourra apparaître dans un cahier des charges dans la perspective de dupliquer cet évènement ?

**Monsieur Olivier GIRAULT** prend la parole et explique que l'important est de faire les choses, le négatif est de ne rien faire. Lorsqu'il y a une initiative comme celle-ci, il faut la saisir. Nous aurions préféré avoir un temps plus important de préparation mais cela n'est pas toujours le cas. Le montage d'un budget est parfois long et lorsqu'on demande à l'UNSS d'être l'opérateur d'un tel évènement, cela au bénéfice des élèves, cela ne se refuse pas.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ** avoue que son intervention était un peu négative. De fait, sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin prochain, il faudrait présenter des éléments de cette réalisation qui permettrait la construction d'un cahier des charges.

**Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen,** signale que c'est une bonne initiative car cela correspond à une demande antérieure de longue date. Il faudra se projeter sur ce que cela peut donner en territoire rural, on a parlé des coûts de transports qui deviennent monstrueux et regarder si le département est la bonne échelle : 109 établissements pour le département du 92 donc 10 élèves par établissement, ce n'est pas énorme !

**Monsieur Denis LECAMP** ajoute qu'il n'attendait pas plus de réponse sur le budget. Il serait intéressant de savoir si les opérations de ce type-là sont prioritaires pour recevoir de la subvention. Ensuite, comme le CDUNSS n'a pas été consulté, Monsieur LECAMP considère qu'un évènement n'est pas mieux réalisé que lorsqu'il est pris à bras le corps par tous les acteurs et notamment par les animateurs d'AS. C'est pour cela qu'il est incompréhensible que cela n'ait pas été présenté en CDUNSS et débattu dans cette instance. Enfin, et c'est dans le procès-verbal qui vient d'être voté, s'il manque 16 000 euros, c'est de l'argent en moins pour les AS.

**Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche, Doyenne du Groupe de l'EPS** : Dans le même ordre d'idée, sur le territoire j'imagine que le DASEN est au courant. On sait bien que le conseil départemental dans les Hauts-de-Seine est volontariste sur les sujets du sport. A l'échelle d'une académie, c'est intéressant de pouvoir s'appuyer dessus ou non selon le bilan. Il y a les IA IPR EPS qu'il faut mettre dans la boucle pour leur proximité avec les enseignants.

**Monsieur Olivier GIRAULT** précise que nous ne l'avons pas évoqué mais le premier interlocuteur que nous avons vu, était la Rectrice et le DASEN, nous n'avons pas été affectés par la réforme des territoires, cela pourrait se transformer dans le futur mais c'est le territoire académique qui prédomine.

**Monsieur Denis LECAMP** déduit que c'est du cas par cas et qu'il faut rester dans ce qui est réalisable. Par contre, dans l'opération concernant le Beach, évoqué précédemment, il y a 35 AS et 1000 élèves.

**Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre, représentant l'ADF**, donne quelques chiffres, bien que l'on pense que le budget évoqué est important, mais le budget des départements dans sa globalité, c'est 1,6 milliard d'euros et pour le département de l'Indre par exemple pour 218 000 d'habitants, c'est 270 000 euros, cela permet de relativiser et de mettre au ratio les 1,6 milliard !

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles**, rappelle que pour l'académie de Versailles, le Conseil Régional ne donne presque plus de subvention. Dans les Hauts-de-Seine, le Conseil départemental subventionne à hauteur de 150 000 euros. En comparaison, dans la même académie, le Val d'Oise est le département le plus pauvre de France et est bien moins doté.

**Monsieur Marc FLEURET** précise qu'il faudrait vérifier mais ce n'est pas le Val d'Oise le département le moins riche.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, propose que, faute de question, l'ordre du jour soit poursuivi avec la présentation des Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ)

## V) Présentation des Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ)

**Monsieur Christophe LUCZAK, Directeur national adjoint**, présente l'évènement qui se déroulera à Pau du 12 au 17 juin 2023, 12ème édition. Ces opérations sont construites dans le cadre d'une convention qui nous lie avec l'AEFE.

C'est un projet de territoire où la jeunesse mondiale se rencontre et découvre un territoire, c'est aussi la rencontre des enseignants du réseau AEFE avec les enseignants de ce territoire. C'est un projet dont on peut louer la qualité et le succès et le fait qu'il est été pérennisé depuis 2011. L'AEFE, c'est un réseau sur 16 secteurs sur la planète qui font vivre l'Education Physique et le Sport Scolaire à la Française dans le monde. La convention UNSS/AEFE a été signée à nouveau en 2022.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale, SNEP/FSU**, trouve que c'est une belle initiative et que ce n'est pas un gouffre pour l'UNSS puisque toutes les AS participent financièrement. C'est la rencontre d'élèves français de l'étranger et des élèves étrangers dans nos établissements.

**Monsieur Christophe LUCZAK** ajoute que 100% des élèves sont licenciés à l'UNSS et 100% des établissements de l'AEFE sont affiliés à l'UNSS.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, remercie et propose de passer à la Charte Ethique.

## VI) Présentation de la charte éthique

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, présente la Charte Ethique et montre que l'UNSS porte les valeurs de l'Olympisme. Tous les domaines sont appréhendés et la fédération s'est mise en conformité. Les commissions doivent être indépendantes et nous sollicitons des personnes de l'extérieur.

**Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy**, fait une remarque sur la forme du graphisme, ensemble de rouage qui *in fine* bloque le système.

**Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen**, demande des précisions sur l'article 6 et notamment sur la loyauté, sur la discrétion professionnelle, le devoir de réserve et l'expression public.

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, relie l'article en question. Ces derniers temps, il y a eu des articles peu élogieux sur d'autres fédérations et l'idée était d'écrire un texte pour éviter cela.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, demande qui sont les collaborateurs évoqués dans cet article.

**Madame Marie Céline COURTET** répond que ce sont les salariés et les fonctionnaires qui participent au succès de l'UNSS.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ** s'étonne de cet article qui empêcherait tout lancement d'alerte. Une réflexion doit être poussée concernant cet article. Le fait de critiquer un fonctionnement est-il déloyal, et la loyauté envers qui ?

**Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général, SNEP/FSU**, se dit gêné par l'article 1 par l'affirmation que seule la neutralité politique serait ciblée, mais cela devrait être aucun prosélytisme que ce soit qu'il n'y ait rien sur le principe de la laïcité et enfin pas de souci pour la discrétion professionnelle mais pas sur le droit de réserve qui n'est pas dans le statut du fonctionnaire, cela reste du jurisprudentiel. De plus, le terme collaborateur mérite d'être précisé.

**Madame Marie-Céline COURTET** revient sur la question du lanceur d'alerte qui a été évoquée. L'information transmise par un lanceur d'alerte tout comme la protection de ce dernier sont très encadrées par la loi (loi Wasserman notamment). Ainsi les informations initiales qui permettent d'identifier des dysfonctionnements ne sont pas en premier lieu dans la presse. Les éléments sur la laïcité seront ajoutés et la précision sur le terme de collaborateur aussi.

**Monsieur Thierry RAYNAL** ajoute une remarque sur l'article 9 autour du développement durable énergétique. Il faudrait que tout soit en corrélation avec cet article, les instances et toutes autres organisations de l'UNSS, donc les transports.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO** évoque également la neutralité commerciale. Il rappelle que l'obligation de discrétion professionnelle repose sur des articles du code de la fonction publique. Dans la réglementation, l'agent public est soumis à un devoir de réserve, même si le terme même ne figure pas dans la loi. La proposition est faite que le terme de collaborateur soit précisé, et de voir s'il y a des formulations à ajouter qui préserveraient le lancement d'alerte. D'autre part, ce n'est pas la loyauté envers les personnes qui est requises, mais celle à l'égard de l'institution. Il y aura des amendements du texte avant présentation à l'Assemblée Générale.

**Monsieur Thierry RAYNAL** revient sur l'article 10 concernant la mise en place de la commission d'Éthique et de Déontologie. Les élus des AS souhaitaient que les critères d'éligibilité soient précisés comme la définition des trois collèges et l'élection par l'Assemblée Générale. Une petite coquille est à corriger (remplacer « élu » par « voté »).

**Monsieur Benoit HUBERT** demande une précision sur les mandats de 6 ans. En général, tout est en olympiade.

**Madame Marie-Céline COURTET** répond que cela correspond à une modification par tiers tous les deux ans, afin d'assurer le suivi de cette commission.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, remercie pour ce débat et propose de passer au point suivant relatif à l'état des lieux du PNDSS.

## VII) Etat des lieux du PNDSS 2024-2028

**Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint**, expose les éléments de l'enquête nationale, support de la construction du futur Plan National du Sport Scolaire. Cela a traduit une démarche collective et ce plan sera voté en assemblée générale en 2024. Nous devons être vigilants sur le tempo. Les membres du COPIL sont remerciés, certains sont dans cette instance. Un effort doit être fait sur la territorialisation : un service régional et un service départemental vont être sollicités. Un groupe d'élèves de lycée a fait un travail très important sur un bilan de la Gymnasiade avec l'aide de la société Pluricité et nous allons valoriser ce travail.

Les données chiffrées sont exposées, elles sont inscrites dans le diaporama reçu.

Le nombre de réponses est satisfaisant et donne une tendance. Cependant, les réponses des chefs d'établissement et des enseignants sont moindres. Ce sont les parents des élèves non licenciés qui répondent le plus.

Des points saillants ont été portés à notre connaissance par la Société Pluricité, sur par exemple le plaisir de partager et de pratiquer des élèves licenciés.

Le 27 juin, l'UNSS sera auditionné par Madame la Ministre Isabelle LONVIS-ROME dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations. Peu de fédérations seront auditionnées et très peu d'enquêtes traduisent 68 000 réponses.

Ces réponses seront sur Opuss et seront territorialisées, ce qui permettra aux cadres une assise pour construire leur plan.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes,** se demande si le diaporama sur cette question-là sera-t-il facilement accessible au public sur OPUSS par exemple ?

**Monsieur Edouard ANDREASSIAN :** Les analyses qualitatives et quantitatives des questionnements seront sur OPUSS et envoyées aux cadres, l'intérêt aussi d'envoyer une déclinaison en académie et en département.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO,** remercie pour cette intervention et annonce le prochain point : la candidature de la France pour l'organisation du championnat du monde de Handball en 2025.

## VIII) ISF - Candidature championnat du monde de handball en 2025

**Madame Marie-Ange DAFFIS, Directrice nationale adjointe,** présente une étude d'opportunité afin que la France candidate auprès de l'ISF (International School Sport Federation) à l'organisation d'un championnat du monde de Handball en 2025.

Cet évènement s'inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et pour l'UNSS il y a vraiment une pertinence à placer un évènement international en dans le cadre de l'Héritage, sachant que la Gymnasiade en amont des JO a annoncé cette période Olympique à l'international scolaire.

Le territoire d'opérationnalisation est l'académie de Créteil. Afin de présenter le projet, nous avons travaillé avec ce territoire. Le Recteur de l'académie est aussi au fait. C'est un territoire propice à répondre à nos objectifs de mobilité réduite car la proximité des sites de compétitions de la restauration et de l'hébergement permettrait de réduire l'utilisation de transports privés.

Les cadres du département sont partants et repèrent les établissements scolaires avec lesquels nous allons pouvoir construire, notamment les lycées des métiers.

De même la proximité de la Fédération Française de Handball et de la Maison du Handball pourraient permettre l'organisation d'un village et de conférences. Monsieur GIRAULT a déjà échangé avec le Président de la fédération de handball, Monsieur Philippe BANA et le projet est très bien accueilli.

L'objectif également est de valoriser l'égalité de pratique par le même nombre d'équipes filles et garçons, c'est aussi créer cette égalité dans le staff organisationnel et le staff technique. Par exemple, lors des championnats de France de Handball qui se sont déroulés cette année, nous avons repéré des arbitres filles et nous nous proposons avec les comités et les ligues en territoire d'effectuer un suivi de ces jeunes filles, c'est une vraie concrétisation de la convention nationale en territoire.

Il est pensé à une organisation qui rayonne en territoire, qui soit pour les Jeunes, organisée par les Jeunes.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles,** annonce que les élus des AS aimeraient avoir des précisions budgétaires avant toute décision. Ce sont les licenciés dans les districts qui doivent être privilégiés et non un évènement international qui en touche très peu. Cela fait suite à une remontée de terrain où les animateurs d'AS grondent lorsqu'ils observent la diminution des remboursements de transport pour assurer la sécurisation de la structure quand de façon concomitante des projets internationaux sont encore envisagés. Le budget et le réalisé de Rouen 2016 devront être présentés. Il paraît indispensable que les instances locales soient averties puisque des ressources humaines du territoire seraient mobilisées.

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, répond que la demande est légitime et la priorité est la faisabilité budgétaire, la mobilité également. Monsieur GIRAULT en tant que directeur des sports à l'ISF, souhaite qu'un pays ayant organisé une Gymnasiade n'est pas de « FIS », dotation financière due à l'ISF pour une organisation internationale, pour l'organisation d'un championnat de monde à suivre. L'aspect budgétaire est le critère n° 1 de faisabilité pour l'UNSS.

**Madame Marie-Ange DAFFIS** précise que lorsqu'on parle du rayonnement d'un territoire, c'est celui de la mobilisation des élèves du territoire. Pas forcément sur la pratique mais sur tous l'aspect organisationnel. Pour les jeunes, c'est vivre et participer à un évènement exceptionnel qui se déroule à proximité et en France.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, demande quelles sont les échéances par rapport à cette candidature et quelles sont les différentes démarches qui devront être accomplies dans la perspective de cette organisation ?

**Madame Marie-Ange DAFFIS** répond que l'acceptation de la candidature est située dans le dernier trimestre 2023. Il nous faudra du temps pour travailler avec le territoire, surtout pour placer en projet tous les jeunes que nous souhaitons solliciter, afin que cela rentre dans leur programme scolaire. Cela demande également de la concertation avec les enseignants.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ** conclut que l'ensemble des éléments devront être présentés lors d'un conseil d'administration ou d'une assemblée générale en octobre par exemple. Il avait été demandé que des évènements d'importance soient présentés et validés par l'Assemblée Générale.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, pense qu'il faut prévoir un budget avec une marge de dépassement avant qu'un engagement soit pris, car les expériences récentes et le fait que l'UNSS a moins de réserves que par le passé ne permettent pas de réitérer l'expérience d'autrefois. Nous ne savons pas quelle sécurité nous pouvons avoir. De toute façon, il faudra des éléments de fonds avant toute chose et avoir certaines garanties pour pouvoir se projeter sereinement sur un tel évènement.

**Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers**, ajoute que pour cette assemblée générale, il va falloir un budget. La question est qui prendrait en charge le déficit s'il y en avait un ? Les animateurs et services du territoire ne seraient sans doute pas enclins à le prendre. Il faudrait aussi s'assurer de la validation des instances du territoire, ce qui donnerait une dynamique auprès des enseignants du territoire.

**Madame Marie-Ange DAFFIS** précise que le Recteur de l'académie de Créteil est déjà au fait de cette éventuelle organisation.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, revient sur la question du déficit et informe que s'il devait y avoir un déficit, il serait pris en charge par l'UNSS. Il ne sera pas pris en charge par l'Etat, pour être très clair.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ** a une question sur les ISF, sur les effectifs. Peut-on prévoir les effectifs à date précise d'un championnat du Monde ?

**Madame Marie-Ange DAFFIS** précise qu'une jauge peut être fixée. Pour ce championnat, nous imaginons que cela ne dépassera pas 20 équipes filles et 20 équipes garçons, donc une jauge entre 16 et 20 équipes pour chaque catégorie.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale, SNEP/FSU**, pose différentes questions, la première sur le suivi financier de la direction nationale. Puis sur l'engagement des pays par exemple, on pourrait pour justifier l'égalité prioriser les délégations venant avec deux équipes, une équipe masculine et une équipe féminine. Enfin, nous sommes assez compétents à l'UNSS pour proposer des spectacles lors des cérémonies émanant de nos AS.

**Madame Marie-Ange DAFFIS** répond que le projet est pensé de cette façon.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, remercie pour ces échanges et propose de passer au point suivant relatif à la formation des cadres.

## IX) Formation des cadres

**Monsieur Frédéric BOST, Directeur national adjoint**, propose de présenter le plan de formation des cadres UNSS. Ils sont plus de 180 et souvent dans un changement de carrière sans formation préliminaire.

La présentation s'appuie sur un diaporama que tous les membres ont reçu.

L'idée est d'accompagner les nouveaux et de commencer à proposer de la formation continue pour les plus chevronnés.

Un groupe de travail a été mis en place et ils sont ici remerciés.

Cette formation a été organisée en présentiel au mois de mars dernier et en distanciel sur de nombreuses séances.

Ensuite, un suivi en distanciel est organisé par des interventions de DNA, par l'Inspection Générale également ainsi que par le pôle administratif de l'UNSS.

Il y a un lien à renforcer en territoire dans la formation des personnels de direction, cela se fait déjà dans certains territoires.

De même dans la formation des futurs animateurs d'AS, il est important que ce lien se fasse, sachant que certains cadres UNSS interviennent déjà dans ce domaine.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, remarque que dans le document transmis, c'est surtout des enseignants d'EPS qui occupent les postes de cadres UNSS, c'est difficile pour eux mais également pour les autres. Il n'est donc pas nécessaire de préciser que c'est difficile pour les enseignants d'EPS.

Les élus sont attachés au fait que les cadres en territoire organisent les élections, il faudrait prévoir une réactualisation de l'information en amont de cette période d'élection.

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale, SNEP/FSU**, souhaiterait revenir sur les réunions internes entre cadres. Les cadres souhaiteraient proposer eux-mêmes certaines formations et que cela ne soit pas toujours descendant.

Il faut que les nouveaux aient un accompagnement très tôt dans la prise de fonction. Cette année, cela a été fait bien tard.

**Monsieur Frédéric BOST** précise que cela est prévu à la Toussaint.



## X) Ordre du jour du prochain Conseil d'administration extraordinaire du 13 juin 2023

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, remercie pour cette intervention et propose de passer à l'ordre du jour du Conseil d'Administration extraordinaire du 13 juin prochain, à savoir :

- L'approbation du PV de ce jour ;
- La présentation du budget et le vote pour l'année 2023-2024.

On reviendra également sur des sujets comme celui de la Charte Ethique à amender ou sur les questions RH et indemnitaires.

## XI) Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du 27 juin 2023

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO** : Concernant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020, celui-ci est affiché. Y-a-t-il des questions ?

**Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes**, évoque la question des forfaits des AS aux championnats de France. Ce sujet a été abordé lors de l'Assemblée Générale de juin 2022 et au Conseil d'administration de décembre 2022. Il a été entendu que des éléments manquaient pour prendre des décisions. Un groupe de travail a été réuni pour travailler le sujet. Pensez-vous que cela pourrait être présenté lors de la future Assemblée Générale de juin 2023 ?

**Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national**, répond que cela est lié au budget et aux arbitrages qui en découleront.

**Monsieur Emmanuel LESNÉ** s'étonne du travail qui a été réalisé par une commission et piloté par Nathalie GRAND, Directrice nationale adjointe et qui ne va pas aboutir.

Il y a un problème et des demandes des cadres UNSS et de la part des AS pour ces championnats.

Monsieur LESNE n'est pas d'accord sur le fait de pouvoir dire que c'est simplement un problème budgétaire. Doit-on conserver le même tarif sur tous les territoires ? Ce sont des éléments sur lesquels il est possible de trancher sans avoir d'éléments budgétaires à prendre en compte. Il s'agit d'une question d'équité et d'équilibre entre les types de championnats, les types d'hébergements, les activités et les territoires. Il est possible d'en débattre sans avoir à parler de budget.

**Monsieur Olivier GIRAULT** ne peut pas entendre dire que l'on fait travailler pour rien mais il faut tenir compte des décisions liées au budget. En 2022, il n'y avait pas l'atterrissage budgétaire.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles**, ajoute, que de la même façon, il faudrait prendre en compte le travail de la commission contrat-licences.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, propose que les questions soient développées au Conseil d'Administration extraordinaire du 13 juin, afin de voir comment cela sera présenté en assemblée générale.

Un point d'actualité est ajouté.

**Monsieur Olivier GIRAULT** souhaite informer le conseil de la parution d'un ouvrage sur lequel il travaille actuellement. Il a été évoqué tout à l'heure les personnes qui ne sont pas professeurs d'EPS. C'est intéressant, il y a une dichotomie de ce qu'est cette fédération et de la façon dont elle est perçue. Si l'on écrit un livre sur l'EPS, il est majoritairement lu par la communauté EPS et il est important de faire connaître cette communauté. L'idée est de savoir quel va être le sport demain. Nous sommes un modèle sur lequel il va falloir s'appuyer, notamment avec la dominante éducative.

La particularité d'être un extérieur pour Monsieur GIRAULT est aussi une plus-value pour aborder et représenter le Sport Scolaire en dehors de la communauté EPS.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, propose de passer aux questions diverses, rebond de celles répondues à l'écrit et rebond de celles répondues à l'oral. En raison du temps écoulé, y-a-t-il des demandes de compléments de précisions ?

## XII) Questions diverses et compléments apportés après le conseil d'administration du 30 mai 2023

**Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale, SNEP/FSU**, revient sur les précisions relatives aux postes de cadres UNSS non pourvus. Pour le Gard, le poste est pourvu. Pour la Guyane, un personnel non fonctionnaire a été recruté pour un an avec un contrat. Il faudrait donc replacer le poste au mouvement puisque ce sont des postes de fonctionnaires.

Sera-t-il possible d'avoir le nombre de candidatures pour le premier mouvement et pour le second ?

**Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH**, précise que compte tenu de la vacance pendant une année sur le poste du directeur du service UNSS de Guyane et que le nouveau présente les qualités requises pour tenir le poste, les échanges avec la DGRH, de grande qualité, n'ont pas permis d'identifier un risque majeur d'absence de cadre sur le territoire à la prochaine rentrée. Par ailleurs, il n'est pas possible à date de faire un état des lieux précis des candidatures sur les postes vacants ou susceptibles de l'être car les candidats ne respectent pas toujours les consignes qui sont indiquées dans le BO. Spécifiquement pour le département UNSS des Bouches du Rhone, 2 postes sont vacants à la rentrée, il y a eu 2 candidatures de qualité..

**Madame Nathalie FRANÇOIS** rappelle la question des minibus.

**Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, DGESCO**, répond que le ministère travaille sur le sujet, qui implique des points de sécurité et des points juridiques. Il faudrait connaître les situations exhaustives pour faire une réponse très complète.

**Madame Nathalie FRANÇOIS** rappelle que ce problème est soulevé depuis 2013.

Sur l'UNSS en chiffres, il serait intéressant d'avoir un condensé qui permettrait d'être présenté aux différents partenaires.

**Madame Marie Céline COURTET** répond que le Rapport Général est le document de base à ces informations.

**Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles** : Il y a beaucoup de choses dans le rapport général, mais pas suffisamment encore sur ce que l'on considère comme

le cœur de l'UNSS, à savoir l'activité des districts. Il y a des progrès mais cela gagne à être étoffé encore un peu.

**Madame Nathalie FRANÇOIS** demande si les administrateurs auront un code OPUSS national ?

**Madame Marie Céline COURTET** a constaté ce manque et les codes d'accès ont été demandés pour les administrateurs. Leur vision des données chiffrées sera alors nationale, et ne devra servir que pour leur travaux en tant qu'administrateur de l'UNSS.

**Monsieur Jean HUBAC, DGESCO**, prononce la fin du conseil d'administration, remercie l'ensemble des membres pour la richesse des échanges et donne rendez-vous au mardi 13 juin prochain au Lycée Raspail à Paris.

## Annexe

Vous trouverez ci-dessous les questions et réponses diverses que nous avons reçues.

### **Question 1 :**

Les élu(e)s des AS souhaitent savoir si une solution a été trouvée quant à l'adhésion des services départementaux et régionaux aux Comités départementaux et régionaux Olympique et sportif. En effet, ils sont selon nous des partenaires incontournables du sport scolaire local.

### **Réponse 1 :**

*L'UNSS a découvert que dans certains territoires, plusieurs services de l'UNSS cotisaient à un Comité régional Olympique et Sportif. Compte tenu des montants, l'UNSS a travaillé avec le CNOSF pour trouver la meilleure solution possible, permettant à la fois la présence du sport scolaire dans l'écosystème sportif tout en cadrant les aspects financiers.*

*Le CNOSF s'est déclaré incompétent pour identifier un montage performant pour tous.*

*En conséquence, pour l'heure, tous les services dans lesquels il n'y a pas de doublon, l'adhésion a été prise avec une délégation de signature réalisée au bénéfice du/de la directrice du service concerné. Pour les services où il y a doublon, il est demandé aux directeurs/trices UNSS de ne payer qu'une seule cotisation et de représenter l'UNSS sur tout le territoire. En cas de difficulté (notamment lié à des mandats en cours), les situations sont traitées au cas par cas.*

### **Question 2 :**

A la rentrée 2022, une expérimentation du dispositif « 2 heures de sport au collège » a été mise en place dans 170 collèges volontaires en France. Elle était destinée à un public éloigné de la pratique sportive et devait être complémentaire à l'EPS et aux activités de l'AS.

Lors du CA du 15 décembre, nous avons demandé qu'un bilan du dispositif soit réalisé avant toute éventuelle généralisation. Le représentant du Ministre de l'Éducation Nationale nous a répondu que cela serait fait.

Or, les annonces ministérielles récentes projettent un élargissement du dispositif à 700 collèges l'an prochain. Dans certaines assemblées générales des CDOS, le nombre visé a même été évoqué.

Nous sommes pourtant toujours en attente du bilan promis de cette première année de fonctionnement. De plus, les informations recueillies localement sur la réalité du dispositif ne répondent pas aux ambitions annoncées.

Une des solutions ne serait-elle pas simplement d'augmenter le volume horaire obligatoire d'EPS à 4 heures pour tous les niveaux du collège et à 3 heures au lycée et de favoriser l'activité des AS ?

### **Réponse 2 :**

*Le bilan est en cours de constitution, à partir d'une analyse quantitative et qualitative menée par l'INJEP. Dès qu'il sera communicable, il sera partagé avec les représentants au CA. L'élargissement aux 700 collèges bénéficiera de ce bilan et les conditions de mise en œuvre tiendront compte du retour d'expérience de cette année.*

*Le ministère en charge de l'éducation nationale n'envisage pas d'augmentation du volume horaire de l'EPS. En revanche, il soutient l'activité des AS, tout comme l'UNSS, et cherche avant tout à favoriser la pratique physique et sportive d'un maximum d'élèves. EPS et AS proposent des offres complémentaires et cohérentes grâce à une mise en œuvre assurée par les mêmes professeurs. En revanche, les 2 heures de sport en plus permettent une articulation renforcée entre l'École et le monde sportif. Cette offre n'est pas concurrentielle du rôle de l'EPS et de l'AS, qui reste premier et essentiel.*

### **Question 3 :**

Dans un contexte de forte inflation et de crise énergétique, nombreuses sont les équipes EPS qui s'inquiètent pour l'équilibre financier de leur AS et qui souhaiteraient voir augmenter le remboursement des déplacements résultant de la participation à des compétitions.

Comment la Direction Nationale se positionne-t-elle et envisage-t-elle d'apporter son soutien financier aux AS ?

### **Réponse 3 :**

*Le cœur de métier de l'UNSS est la rencontre sportive et de permettre à chaque enfant licencié de pouvoir découvrir les joies associatives grâce à la pratique sportive encadrée. Pour autant, cette activité doit s'adapter aux moyens disponibles, y compris dans le contexte de forte inflation et de crise énergétique. Il n'est donc pas prévu d'augmentation de la prise en charge des transports pour la participation aux compétitions.*

### **Question 4 :**

**Pass sport** : éligibilité pour l'adhésion à l'AS, où en est-on ?

### **Réponse 4 :**

*L'UNSS a travaillé avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour que les AS puissent être éligibles au dispositif « Pass Sport ». Les fédérations qui peuvent élargir à ce dispositif doivent bénéficier de l'agrément prévu à l'article L.131-8 du code du sport, qui ne s'applique pas aux fédérations de sport scolaire.*

*Pour être agréé, il convient que la fédération adopte des statuts avec des clauses types. Les travaux sur les statuts n'intègrent pas le rang des priorités.*

*Pour l'heure, il n'est pas prévu que le ministère des Sports et des Jeux Olympiques modifie les critères d'attribution de ce dispositif.*

### **Question 5 :**

#### **Recrutements des directeurs et directrices des services en territoire au 01/09/2023**

Merci de nous communiquer :

- les résultats nominatifs du 1<sup>er</sup> mouvement (mars 2023)
- le calendrier et/ou les résultats partiels connus du 2<sup>ème</sup> mouvement.
- nombre de candidatures totales déposées sur l'ensemble des 2 mouvements

### **Réponse 5 :**

*- les résultats nominatifs du 1<sup>er</sup> mouvement (mars 2023) :*

*-Amiens : M. TACK Franck (DD-conseiller technique sport scolaire de l'IA DASEN de la Somme)*

*-Bordeaux : M. MANGARD Laurent (DR) / Mme CAYEUX Nathalie (DRA)*

*-Mayotte : M. VERSAUD Philippe (DR)*

*- Gard :*

*-Direction de l'UNSS (postes diffusés après la note de service de la DGRH du 28 octobre 2022) : M. HAYERE Cédric (DNA 1) / M. DURRIEU Christian (DNA 2)*

*- le calendrier et/ou les résultats partiels connus du 2<sup>ème</sup> mouvement :*

*5 recrutements sont d'ores et déjà actés : dans l'académie de Limoges (M. HURION Charlie et Mme FAYE Mylène), dans l'académie d'Orléans-Tours (M. LACOMBE Aymeric), dans l'académie d'Aix-Marseille (Mme SAUVAL Charmelle et Mme VOLANTE Hélène)*

*- nombre de candidatures totales déposées sur l'ensemble des 2 mouvements :*

*La campagne du second mouvement n'étant pas finalisée, le volume total de candidatures déposées ne peut être communiqué à ce stade.*

**Question 6 :**

JNSS : date et thématique retenue

**Réponse 6 :**

*La date et la thématique de la JNSS 2023 sont en cours de définition.*

#### **Question 7 :**

**Transports en minibus :** le recours aux minibus est fréquent pour de nombreuses AS. Un paragraphe y était consacré dans le guide du chef d'établissement-président d'AS version 2017. Quelques Recteurs/Dasen tendent à l'interdire ce qui va largement augmenter les coûts et réduire la souplesse des transports pour les AS. La sécurité des élèves doit rester bien évidemment une préoccupation majeure. Nous demandons un nouveau texte d'encadrement permettant de prendre en compte la réalité des véhicules en circulation aujourd'hui (7 à 9 places qui n'existaient pas ou peu au moment des textes précédents).

#### **Réponse 7 :**

*L'analyse est en cours au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse pour clarifier la situation juridique.*

#### **Question 8 :**

Le rapport sera présenté à l'AG du 13 juin. Le document UNSS en chiffres y sera-t-il joint ?

#### **Réponse 8 :**

*Le rapport général 2021-2022 a été présenté lors du CA du 15.12.2022. Il sera présenté en AG et le document relié sera alors distribué.*

*Le document UNSS en chiffres est dorénavant un outil informatique accessible sur OPUSS.*

#### **Question 9 :**

**Budget de janvier à août 2023 :** aucun budget national ne nous a été communiqué, seuls des budgets ont été établis au plan local. Pourquoi ne pouvons-nous pas disposer de ce budget « étape 2 » de l'exercice janvier 2022 à août 2023 puisqu'en nous aurons à nous prononcer dans quelques mois sur le compte de résultat ?

#### **Réponse 9 :**

*Le budget janvier 2023-août 2023 est une partie de l'exercice comptable ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et venant se clore le 31 août 2023.*

*Le budget présenté et voté à l'AG du 12 janvier 2022 et qui portait uniquement sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 n'était pas conforme à la réalité avec des erreurs portant :*

- *sur la différence entre budget/trésorerie/bilan comptable*
- *sur l'impact de la remise sur le contrat licence -3,2 M€*
- *sur l'absence d'impact du déficit prévisible de la Gymnasiade -2,2M€*
- *sur un périmètre restreint (pas d'intégration des districts).*

*La période courant de janvier 2023 à août 2023 suit la gestion classique des saisons UNSS, avec 2 rencontres sportives atypiques organisées par et en territoire et accompagnées par la Direction nationale notamment pour la communication et le suivi du budget : Les Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ) à Pau ainsi que la journée « Vis les Jeux » dans les Hauts de Seine. Ces deux événements feront l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de ce CA. Il n'y a pas eu de budget spécifique pour cette période spécifique hormis la consigne générale donnée de suivre une activité normale cohérente avec les exercices précédents.*

*Il y a eu partiellement des budgets locaux réalisés pour cette période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 août 2023, mais pas de travail exhaustif incluant les districts, départements, régions et le national, sachant que le recensement de l'activité sur 2022 au niveau des districts n'est pas encore totalement bouclé. Il manque encore à l'heure actuelle 11 districts sur 709. Par ailleurs, la construction budgétaire de l'exercice 23-24 a demandé un énorme travail à l'ensemble des SR, SD et districts.*

#### **Question 10 :**

#### **Budget 2023-2024 :**

a) Plan analytique : Dès l'arrivée de la nouvelle direction nationale nous avons fait la demande (conjointe SNEP-FSU et élus des AS) de présentation du budget selon un plan analytique qui nous permettrait de mieux identifier la part financière par destination accordée à chacun des chapitres qui nous intéressent plus particulièrement par exemple :

- Salaires (cotisations, congés, indemnités...) et rémunérations diverses (honoraires/rémunérations partenaires extérieurs ...)
- Fonctionnement général : frais bancaires, informatique, loyers, assurances, instances, etc.
- Formation
- Communication
- Animations sportives (promotion, compétition, évènementiel) aux différents niveaux de la structure (district au national/international).

Ce budget analytique, dont l'architecture avait été débattue en partie en juillet 2022 au sein d'un groupe de travail auquel nous avons participé, nous sera-t-il présenté à l'AG ?

#### **Réponse 10 :**

*A partir de la saison 2023-24, 2 budgets seront déployés à l'UNSS : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. Pour rappel, il n'y avait pas de budget d'investissement précédemment.*

*Les 2 budgets (fonctionnement et investissement) pour la saison 2023-2024 sont à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 30 mai 2023 et de l'Assemblée générale du 13 juin 2023. Plus particulièrement, le budget de fonctionnement prend en compte les demandes exprimées par les syndicats et représentants des AS, c'est à dire les demandes portant sur la connaissance des grandes natures de dépenses et des sections analytiques. Le croisement de ces 2 axes permettra d'apporter un nouveau regard sur l'action budgétaire de l'UNSS.*

*La Direction financière a conçu un tableau de recueil des données dans tous les services. La solidité de cet outil a été éprouvée par des secrétaires comptables et des cadres. Ce document était accompagné d'un mode d'emploi et d'une foire aux questions.*

*Le modèle a été déployé d'abord auprès des services régionaux pour recueillir leurs éventuelles remarques avant un partage auprès de l'ensemble des services (régionaux et départementaux) avec les aménagements proposés.*

*Chaque académie (direction régionale + direction(s) départementale(s) s'il y a lieu) a présenté son budget lors d'une visio conférence. 30 visio conférences de 2 heures en moyenne ont été organisées entre le 31 mars et le 9 mai en rappelant les principes suivants :*

- *Recueil de l'ensemble de l'information en comparaison avec l'exercice 2022 (imparfait, certes mais données récentes et relativement consolidées) du district au national ;*
- *Présence du DNA parrain/ marraine de l'académie pour compléter l'approche sportive ;*
- *Présence de la Direction financière pour comprendre et consolider l'ensemble des budgets, et présenter des propositions d'arbitrage(s) pour décision par le Conseil d'administration.*

*Il ressort :*

- *La difficulté budgétaire de distinguer les activités Excellences/ Etablissements et Sports Partagés. Dans de nombreuses académies, c'est une pondération très approximative qui est adoptée. Mais opérationnellement cette distinction est aussi impossible car dans le même bus des pratiques et des sports différents sont mélangés. Nous avons donc décidé de ne pas montrer cette distinction, mais uniquement le niveau sportif (district, établissement, ...)*
- *La difficulté d'intégrer des championnats de France dont le lieu n'a pas encore été défini*
- *L'année 2022 n'est pas totalement représentative car dans certaines académies les contraintes liées à l'épidémie de la Covid 19 n'étaient pas totalement levées sur les premiers mois de l'année 2022.*



- *La nécessité de soulager les Directeurs de services départementaux de la charge de la saisie comptable qui est fastidieuse, en la confiant à des salariés qui ont cette formation.*
- *La nécessité d'intégrer dans la comptabilité l'ensemble des mouvements des 700 comptes bancaires des districts, afin d'avoir une vue sur leurs dépenses réelles et leur propres recettes (mutualisation des AS notamment).*

#### **Question 11 :**

##### **b) La subvention du ministère de l'Éducation nationale**

La subvention reste la même depuis 2018 (3,8 M€). Or les coûts des transports, des hébergements, de l'énergie, ...ont largement augmenté ces derniers mois.

L'UNSS a la charge des DNA détachés (salaires, cotisations et contributions sociales, indemnités (actuellement 8 500€/nets par an) dont nous souhaitons qu'elles soient revues à la hausse à l'instar de ce qui est en projection pour le second degré dans la partie socle)..

La subvention 2023-2024 sera-t-elle réévaluée ?

**c) 2024 sera l'année des JOP** : ce serait l'occasion de programmer des « gymnasiades territoriales » que nous avons déjà évoquées à plusieurs reprises mais jamais budgétées. Une subvention exceptionnelle (en sus de la subvention « ordinaire ») est-elle envisagée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Sports et des JOP ?

#### **Réponse 11 :**

*La subvention du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est maintenue à 3,8 m€. La convention pluriannuelle d'objectifs est en cours de discussion pour définir les axes prioritaires.*

*Il n'est pas prévu de subvention particulière dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Vis les jeux en Hauts de Seine se veut un programme pilote qui pourrait être décliné dans les départements en tant que "gymnasiades territoriales".*

#### **Question 12 :**

**L'accord cadre transport** : Il n'est abordé dans aucun document. Pourtant il a des incidences très fortes sur les rencontres et sur les finances des AS comme des services UNSS.

Une renégociation de cet accord est-elle en cours (tarifs, zones kilométriques, ouverture à d'autres transporteurs) ?

Un bilan des annulations de rencontres des districts et départementales de janvier 2023 à ce jour a-t-il été fait par la direction nationale ?

Des versements supplémentaires de « cash » vers les districts et les services sont-ils envisagés pour compenser les augmentations conséquentes du coût des transports liés à l'accord cadre transport ?

#### **Réponse 12 :**

*Les contraintes légales et réglementaires s'appliquent à l'UNSS en tant que pouvoir adjudicateur.*

*Les services ne sont pas à jour de leur comptabilité, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale et réelle des dépenses de transports. Un nombre significatif de SD et de districts, n'ont pas saisi de mouvements comptables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*Lors de l'année 2022 (hors Gymnasiade), l'UNSS a dépensé 11,7m€ au titre des transports collectifs, mais avec une activité partielle pour le T1.*

Les solutions déjà mises en place :

- Quand il n'y a pas de transporteurs identifiés dans l'appel d'offres => Passage par l'UGAP ;
- Quand il n'y a qu'un seul transporteur => négociation avec ce dernier pour qu'il applique des réductions, ce qui permet de limiter l'impact financier ;
- Quand il y a plusieurs transporteurs => mise en place d'une hiérarchie qui permet d'avoir toujours une solution pour transporter les jeunes. Si tous les transporteurs de l'accord cadre sont défaillants pour le besoin identifié, alors il est possible d'avoir recours à un prestataire disponible localement et ce hors l'accord cadre. ;
- Des transporteurs proposent d'accompagner l'UNSS sous la forme de mécénat (don en nature), avec l'émission d'un reçu fiscal (à ce jour, 1 demande de 1500 €).

#### **Question 13 :**

Enfin, au regard de la densité des documents, notamment financiers et leur difficulté de décryptage pour des non-initiés à la comptabilité, nous sommes au regret de ne pas pouvoir déposer des questions précises pour l'heure. Nous essaierons de les formaliser au plus vite et de vous les transmettre avant la fin de la semaine.

Nous vous remercions néanmoins pour votre volonté de transparence, il est cependant extrêmement difficile de s'y retrouver.

Exemples :

- « balance comparée » : certaines lignes apparaissent une année, disparaissent dans une autre, fusionnent ou ne sont pas renseignées (document) ;
- « atterrissage » : p4, budget annuel de l'UNSS non daté, en % mais sans chiffrage

#### **Réponse 13 :**

*Dans la balance comparée, certaines cases ne sont pas renseignées tous les ans : plusieurs possibilités coexistent : soit la charge ou la recette a disparu une année, soit le traitement n'était pas conforme à la réglementation en vigueur (compte comptable peu ou pas approprié). Dans ce second cas, des reclassements pour l'exercice 2022 ont pu être opérés pour être conforme. Pour mémoire, en 2021, près de 5% des dépenses étaient affectées dans des « comptes à créer ».*

*Dans le flux de slide « atterrissage » : page 4 : Les pourcentages sont indiqués pour donner les proportions. Hors année Gymnasiade et non prélèvement des contrats licences les équilibres sont ceux présentés.*

#### **Question 14 :**

Une remarque sur la balance comparée : la ligne 64134 est la seule à afficher un montant en moins par opposition à toutes les lignes des comptes 60 à 69 qui sont en +. Pourquoi ?

Pourquoi certaines lignes ne sont pas renseignées quand d'autres affichent 0€ ?

#### **Réponse 14 :**

*Le poste 64134 est négatif pour l'exercice 2022 car il s'agit d'une reprise de provision faite pour une provision constatée au 31.12.2021, qui aurait dû être passée plutôt dans un compte de classe 7 (reprise de provision). Cette prime est passée dans la paie de 2022 et a été comptée dans un compte 641 afin de ne pas compter 2 fois la dépense (en 2021 et 2022). C'est le principe standard d'une reprise de provision.*

#### **Question 15 :**

Atterrissage / balance comparée

Camembert budget : Pouvons-nous avoir la date du budget concerné et les sommes correspondant aux % affichés ?

S'il s'agit du budget 2022 :

- Subventions : est-ce que ce sont celles que nous pouvons retrouver au compte 74 (balance) ?
- Licences : ligne 75 105 (balance) = 12 616 608 €. De mémoire il avait bien été prévu dans le budget 2022 1,2M€ pour la remise faite aux lycées pour le contrat 2022-2023.

Il n'est pas fait mention de la participation des AS ni des affiliations ? sont-elles incluses dans la part que vous attribuez aux licences ?

- Affiliations : cf ligne 75205 (balance) ?
- Participation des AS : où est-elle ? est-ce le cash des lignes 75781 à 75784 (balance) ?

#### **Réponse 15 :**

*Le camembert budget représente un budget prévisionnel classique à l'UNSS et en l'occurrence 2021 (budget 2021 voté, et qui n'est pas le réalisé). Il est montré à titre indicatif pour illustrer les grandes masses de revenus.*

*Les subventions sont effectivement classées dans les comptes 74.*

*Les licences pour 2022 sont classées en compte 75105 pour 12,6 m€. La remise accordée impactant l'année civile 2022 pour un montant de 3,2 m€ est classée dans le compte 70960. Ce montant de 3,2m€ intègre une partie de la remise de la saison 2021-2022 et une partie de la saison 2022-2023. Il y a un risque de confusion entre l'année civile et l'année académique.*

*Les affiliations (80€/AS/an) sont comptabilisées dans le compte 70735 pour un montant de l'ordre de 700 k€. La ligne 75205 fait elle référence à l'assurance complémentaire souscrite par certaines AS.*

*Enfin, la participation des AS se trouve dans les comptes 70790 et 70800, essentiellement pour la mutualisation des transports. Les recettes concernant la participation des AS aux CF UNSS passent principalement dans le compte 70810.*

#### **Question 16 :**

- Les comptabilités manquantes (60% des SD au 31/08/22) sont-elles à jour au 31/12/2022 ? Ces SD disposent-ils de secrétaires comptables ?
- Les remontées des districts ont-elles été complétées au 31/12/2022 et les SD auxquels appartiennent ces districts ont-ils une secrétaire comptable ?
- Qui a la charge des écritures des paies ? Dans la balance on peut voir que de nombreuses lignes du compte 64 (charges de personnels) ne sont pas renseignées pour 2022 (ex : salaire des directeurs nationaux, frais de sujétions DN/DR/DD). De la même manière, pourquoi certaines lignes sont vides alors que dans d'autres 0,00 € est affiché ?

#### **Réponse 16 :**

*Les comptabilités des services départementaux ne sont pas totalement à jour et nous avons demandé que les secrétaires comptables/comptables des académies puissent prendre le relai avant la fin de l'exercice pour corriger les 700 erreurs qui demeuraient au 31.12.2022. Il n'y a pas de secrétaires comptables/comptables dans les départements, c'était une mission attribuée dans les fiches de poste des directeurs de service départemental passées au BO. Une évolution pour confier la saisie comptable est nécessaire. En effet, c'est un vrai souci parce que les directeurs départementaux ne sont pas formés à la comptabilité de manière générale.*

*Il manque encore à l'heure actuelle les remontées de 11 districts sur 709 districts.*

*L'ensemble des traitements concernant la paie (déclaration auprès des organismes, paiement des cotisations et comptabilisation des écritures) est centralisé au niveau de la direction nationale depuis avril 2022. Sur les 3 premiers mois de l'année 2022, il y avait encore quelques paies traitées localement. Cela a nécessité le retraitement des écritures comptables partiellement comptabilisées en SD et SR.*

*L'affectation du détail de la paie lors de la reprise nationale, au travers d'un cabinet externe, a nécessité une remise à niveau qui a induit une simplification du nombre de comptes utilisés. Le détail est réalisé dans le logiciel de paie.*

*Les tableaux transmis sont des TCD (= tableaux croisés dynamiques), calculés automatiquement sous excel. Lorsque pour une ligne comptable, il n'y a pas eu de mouvement concernant une année civile déterminée, la résultante donne une cellule vide. En revanche, si pour la même ligne comptable, il y a eu des mouvements débit et/ou crédit, c'est le résultat qui est affiché. Dans ce cas précis, les débits = les crédits et le résultat affiché est 0,00€.*

#### **Question 17 :**

- Produits d'exploitation au 31/12/2022 = 35 826 k€. Or à la page 13 si on fait le total des produits on arrive à 37 375 k€.
- Charges d'exploitation au 31/12/2022 = 43 154k€. Or à la page 12 le total des charges = 43 174 k€

Qu'est-ce qui explique ces différences ?

- Bénéfice/perte = - 5 800 k€. Cela voudrait dire que l'exercice intermédiaire serait déficitaire...cela nous paraît curieux au regard des subventions qui sembleraient avoir été versées ainsi que des entrées licences et probablement aussi la participation des AS. L'UNSS aurait-elle eu une activité « débordante » ? Ou est-ce la somme des déficits des exercices des services déconcentrés ?

#### **Réponse 17 :**

*Sur les produits, vous comparez 2 choses différentes : le total des produits avec les produits d'exploitation. Sachant que le total des produits inclut les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels. Les produits d'exploitations sont de 35826 k€, les produits financiers sont de 7k€ et les produits exceptionnels sont de 1541 k€, soit un total de 37474 k€.*

*Sur les charges, c'est le même phénomène, soit les charges d'exploitation de 43 154 k€, pas de charges financières et des charges exceptionnelles pour 602 k€, soit un total de 43 174k€. (cf. Tableau ci-dessous)*

<b>Approche du résultat</b>			
<b>en K€</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Var° K€</b>
Cotisations	9 423	8 633	790
Ventes de biens	24		24
Ventes de prestations	5 077	1 510	3 567
Concours publics et subventions d'exploitation	19 226	12 974	6 253
Reprises amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	54	340	-286
Autres produits	2 020	308	1 713
<b>Total pdts d'exploitation</b>	<b>35 826</b>	<b>23 765</b>	<b>12 061</b>
Achats de marchandises	2 222	1 802	419
Autres achats, charges externes	30 068	8 807	21 262
Aides financières	-0		-0
Impôts et taxes	1 232	536	696
Salaires et Charges Sociales	7 769	6 398	1 371
Dotations amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	583	1 124	-541
Autres charges	1 280	2 087	-807
<b>Total charges d'expl.</b>	<b>43 154</b>	<b>20 754</b>	<b>22 400</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-7 328</b>	<b>3 011</b>	<b>-10 339</b>
Total Produits fin.	7	2	5
Total Charges fin.	0		0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>RES. COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-7 321</b>	<b>3 013</b>	<b>-10 334</b>
Total produits except.	1 541	30	1 511
Total charges except.	20	1 130	-1 110
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 521</b>	<b>-1 100</b>	<b>2 621</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-5 800</b>	<b>1 912</b>	<b>-7 713</b>

La perte globale au 31.12.2022 est effectivement déficitaire. L'ensemble des subventions a bien été comptabilisé, ainsi que les recettes du produit des licences et que la participation des AS, soit pour les CF UNSS soit au travers de la mutualisation pour les transports au sein des districts, SD ou SR. Il y a 3 éléments majeurs différents par rapport aux années précédentes :

- Impact des charges et produits de la Gymnasiade 2022 au cours de l'année 2022.
- Le cumul des remises du contrat licence des saisons 21-22 (6/10) et 22-23 (2/5) pour un total de 3,2m€ dans le compte 70960
- L'impact de l'activité des districts, sachant que l'abondement classique en trésorerie fait par les SD au bénéfice des districts et qui étaient comptabilisés en charge, ne couvrent pas l'activité réelle des districts, sachant que des derniers ont leurs propres recettes (mutualisation AS) ont la capacité au travers de leur trésorerie de dépenser + d'argent sur une saison qu'ils n'en encaissent. Sur l'année 2022, les districts ont dépensé 800 k€ de plus que ce qu'ils ont encaissé en trésorerie.

**Question 18 :**

**P12 (charges)**

- 61-Services extérieurs : augmentation principalement due à la Gymnasiade. Pouvez-vous nous donner le montant ? il

nous semble que le recours au prestataire de coordination avait été budgété à 800 k€ environ (2<sup>ème</sup> budget révisé) mais peut-être ne le retrouve-t-on pas sur cette ligne.

Sous-traitance : a fait un bond considérable rapport à l'an dernier et même par rapport à 2019 et 2018 : Est-ce qu'il s'agit des lignes 61100 à 61102 (balance) ?

Locations immobilières idem : ligne 61320 (balance) ?

- 62- Autres services extérieurs : là encore nous souhaiterions que la somme qui concerne la Gymnasiade soit précisée ainsi que le montant des rémunérations afférentes et pour quels prestataires.

- Quels sont les honoraires et rémunérations autres que pour la Gymnasiade ? Merci de détailler les montants pour chaque prestataire et la durée de leur mission. Ligne 62260 (balance) ?

- Quelles sont les indemnités transactionnelles (merci de nous indiquer ce que cela recouvre), quel montant et combien de personnels concernés ? quelle ligne sur la balance ?

- Publicité, publications : cette ligne a plus qu'explosé. Quelles en sont les raisons ? ligne 62300 (balance)

- Services bancaires et autres : c'est surtout les « autres » qui nous soucient. Missions ligne 62560 (1,8M€), Réceptions ligne 62570 (1,4M€). Ces 2 lignes ont littéralement explosé. Quelles dépenses recouvrent-elles pour chacune des deux ?

S'agissant des lignes 62512 à 62562 (notes de frais), elles n'existaient pas auparavant. Comment pouvons-nous retrouver ces sommes pour les années précédentes (quelles lignes) ?

- 64-charges de personnel : Masse salariale

Le total rémunération et charges sociales = 7 770 k€, soit + 1M € par rapport aux années précédentes.

La ligne 64111 (salaires PDP de la DN) est multipliée par 4 (balance), nous avons besoin d'explications

Merci de préciser le détail et le montant pour

- rattrapage de l'ancienneté,

- prime Macron

- indemnités transactionnelles (pour qui et combien)

Augmentation du nombre de salariés :

- Combien de nouveaux PDP dans les services déconcentrés ?

- Combien de nouveaux PDP à la DN, quelles fonctions, quelle date d'embauche et, le cas échéant, durée d'embauche temporaire

- Combien de nouveaux DNA recrutés et à quelle date ?

### **Réponse 18 :**

#### Sur les comptes 61:

*Spartner ne se retrouve pas dans les comptes 61 mais dans les comptes 62. Le total des honoraires de Spartner sur les exercices 21 et 22 est de l'ordre de 536 k€. Plus spécifiquement sur 2022, 358 k€.*

*L'année 2022, hors Gymnasiade, le total des comptes 61 est de 7,6 m€ à comparer avec les exercices 2018 et 2019 qui sont respectivement à 7,2 et 6,4 m€. Les années 2020 et 2021 ont été très fortement perturbées par la COVID.*

Pour la ligne 61320, l'impact de la Gymnasiade est de 225 458,15 €.

Sur les comptes 62 :

L'impact de la Gymnasiade au cours de l'exercice 2022 est de 5,3 m€ :

- 62260 : honoraire : 358 437 €
- 62300 : publication : 1 794 267 € dont Eventeam pour 342 k€
- 62480 : transports de biens divers : 14 540 €
- 62510 : Voyages, déplacements, instances administ : 195 €
- 62520 : Voyages dep com réu technique tec : 8800 €
- 62521 : voyage déplac com mixte nat : 802 €
- 62525 : déplacement perso DP: 50€
- 62526 : déplacement perso hors structure : 84090€
- 62532 : frais depl FD cadre santé : 5000€
- 62560 : missions/ hébergement : 1 531 287€
- 62570 : réception : 1 451 205 €
- 62620 : Frais de télécom : 57332€A

noter également :

- UGAP pour 1,3 m€.
- Evendia (pour le cross : 168 k€)
- Doublet : 148 k€
- CID : 664 k€

Pour le compte 62260, hors gymnasiade le compte est à 636 k€, dont 252 k€ à la CARPA au titre d'indemnité transactionnelle.

La ligne 62 300 est appelée "publications" pour 1,8m€. L'impact de la Gymnasiade est fort avec notamment le CID pour, Eventeam, Doublet, Eventdia cité ci-dessus.

Services bancaires et autres : L'impact de la Gymnasiade est de 1 531 k€ (Pierre et vacances pour 412 k€, camping les Falaises pour 647 k€, Homair vacances pour 302 k€ et Normandie ISF pour la délégation 78 k€ (2° versement, le 1° est passé dans le compte 65796 pour 49 k€).

Les lignes 62512 à 62562 sont les nouveaux comptes utilisés pour comptabiliser les notes de frais qui transitent par l'outil cleemy. Cette décomposition aussi détaillée n'existait pas.

Pour les comptes 64 :

Le chiffre de 7,7 m€ pour l'année 2022 n'inclut pas la taxe sur les salaires, la part employeur formation et la part employeur effort à la construction. Il faut donc rajouter 900 k€ de taxes. Pour l'année 2021, il faut rajouter la somme de 500 k€ au 6,4

m€ de salaires bruts + charges, soit un total de 6,9 m€. Soit un écart de 1 890k€ et non de 1m€.

Le taux de charges sociales et fiscales est stable et s'élève à 56%. L'augmentation est liée aux éléments suivants :

- Versement des primes de rattrapage de l'ancienneté de 2019-2020-2021 pour 421 K€ chargés, ainsi que la revalorisation tous les mois des salaires passant de 5% à 15% ayant un impact d'environ 140 K€;
- Entrée de 31 salariés (en ce compris les fonctionnaires détachés) contre départs de 24 salariés (en ce compris les fonctionnaires détachés), représentant une hausse de la masse salariale chargée de 679 K€;
- Versement des primes Macron (89 K€), d'indemnités transactionnelles (124 K€), des pénalités pour les entretiens professionnels (324 K€) et des jours solidarités non provisionnés (39 K€).

Augmentation du nombre de salariés :

Étiquettes de lignes	Nombre de Arrivée	Nombre de départ
Agent accueil standard	1	2
Agent entretien		1
Assistante de direction		1
Chargé de mission achat et logistique	1	
Chargée de paie		1
Comptable	1	1
DAF	1	
Directeur communication marketing et partenariats	1	
DRH de transition	1	1
Fonctionnaire détaché	1	2
Responsable Financier	1	
Responsable juridique	1	
RRH	1	
Secrétaire	20	15
Secrétaire comptable	1	
<b>Total général</b>	<b>31</b>	<b>24</b>

La répartition territoriale est :



Étiquettes de lignes	Nombre de Arrivée	Nombre de départ
DN	10	11
SD 01 AIN	1	
SD 13 Bouches du Rhône		1
SD 40 Landes	1	
SD 42 Loire	1	
SD 43 Haute Loire	1	
SD 54 Meurthe et Moselle	1	
SD 62 Pas de Calais	1	
SD 65 Hautes Pyrenees	2	2
SD 66 Pyrenees Orientales	1	
SD 73 Savoie	1	
SD 80 Somme	1	
SD 88 VOSGES	1	
SR Amiens		1
SR Bordeaux	1	2
SR Créteil	1	
SR Dijon		1
SR Lille	1	2
SR Lyon	2	2
SR Orléans		1
SR Orléans Tours	2	
SR Paris	1	
SR Reims		1
SR Reunion	1	
<b>Total général</b>	<b>31</b>	<b>24</b>

*Il convient de rappeler que certains métiers étaient externalisés (ex. DAF (SOLUDAF – 198 k€/an pour un temps de présence de 10 jours/mois) d'autres étaient vacants (ex. directeur juridique depuis l'automne 2021). L'analyse sur une année peut être faussée par des temps de recrutement longs. Le directeur de la communication, du marketing et des partenariats a été recruté après le départ du DNA en charge de la communication.*

*Ces tableaux ne font pas état des alternants. En outre, au cours des échanges pour construction du budget, nombreux services départementaux ont fait état de la carence de ressources salariées afin de les aider à assumer la totalité des missions.*

#### **Question 19 :**

#### **P13 (produits)**

- 74- Subventions : Pouvez-vous nous rappeler le montant des subventions spécifiques à la Gymnasiade pour le MEN, le ministère de sports, les collectivités hôtes ? de façon à ce qu'on puisse comparer avec les subventions des années précédentes.

Licences = 9 423 k€ : est-ce que cela correspond uniquement au contrat licences ? si oui, cela voudrait dire qu'il manquerait (en dehors du 1,2M€ de remise du contrat 2022-2023) plus de 2M€ ... Quelles explications au regard de la ligne 75105 (balance) = 12,6 M€ ?

- **Autres produits** : est-ce uniquement les districts ? si Oui, il nous semble que 4M€ avaient été annoncés à l'AG de juin 2022. Où retrouve-t-on les produits des districts dans la balance ?

Où retrouve-t-on la participation des AS, les partenariats. Quelle explication ?

**Réponse 19 :**

*S'agissant des subventions, certaines subventions ne sont pas encore versées, mais bien comptabilisées en compta :*

*Licences : 9423 k€ : il s'agit la différence entre les 12 616 k€ (compte 75105) et 3 193 k€ (compte 70960).*

SUBVENTION		SIGNÉ	TTC		PAYÉ	PAYÉ	PAYÉ	PAYÉ	PAYÉ	OK	SOLDE	SOLDE
ITEM	DETAIL		UNSS	RÉVISION DEC 21	2018	2020	2021	2022	2023		2022	2023
<b>ETAT</b>		<b>40 000 €</b>	<b>5 980 000 €</b>	<b>5 995 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>32 262 €</b>	<b>2 240 000 €</b>	<b>1 916 000 €</b>	<b>200 000 €</b>		<b>245 000 €</b>	<b>905 000 €</b>
Ministère des sports / DIGES			4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €	0 €	2 240 000 €	1 500 000 €	0 €		0 €	800 000 €
diges	2 400 000 signé (dont 1 000 000 encaissé)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €
ANS		40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €		OK	0 €	0 €
degscs	2 200 000 signé (dont 1 200 000 encaissé)		0 €	0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 000 000 €			0 €	0 €
????	20 000 encaissé		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €
<b>COLLECTIVITES HOSTES</b>		<b>1 428 000 €</b>	<b>1 380 000 €</b>	<b>1 395 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>470 000 €</b>	<b>408 000 €</b>	<b>200 000 €</b>		<b>245 000 €</b>	<b>105 000 €</b>
Région Normandie			500 000 €	500 000 €			350 000 €	75 000 €			150 000 €	0 €
CD 76		150 000 €	150 000 €	150 000 €			75 000 €	75 000 €		OK		
CD 14		200 000 €	200 000 €	200 000 €			100 000 €	100 000 €	100 000 €	OK		
CD 27		100 000 €	100 000 €	100 000 €			30 000 €				30 000 €	40 000 €
CD 50		25 000 €	25 000 €	25 000 €				25 000 €		OK		
CD 61		25 000 €	25 000 €	25 000 €				25 000 €		OK		
Ville de Caen		150 000 €	150 000 €	150 000 €				150 000 €		OK		
Métropole du Havre		100 000 €	100 000 €	100 000 €					100 000 €	OK		
Métropole de Rouen	LITIGE	100 000 €	100 000 €	100 000 €						OK	50 000 €	50 000 €
Ville de Val-de-Reuil		30 000 €	30 000 €	30 000 €			15 000 €	15 000 €		OK		
Ville de Grand Ville		1 500 €	0 €					1 500 €		OK		
Grand Ville Terre et mer		1 500 €	0 €					1 500 €		OK		
Ville de Pont Audemer		15 000 €	0 €	15 000 €							15 000 €	
Agglo Seine Eure		30 000 €	0 €					15 000 €				15 000 €
Ville de Deauville	échange March		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €
<b>UNSS</b>		<b>32 262 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>32 262 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
CNOSF		32 262 €	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	0 €		OK	0 €	0 €
CNOSF - UKRAINE			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €		OK	0 €	0 €

*De nouveau, la remise de 3,2 m€ est le cumul de la remise 21-22 (3/5) et 22-23 (4/10).*

Par rapport à 2021 : augmentation de 790 K€. Cette hausse des produits s'explique par de moindre ristournes (-824 K€) comparativement à 2021. Ainsi à périmètre constant (hors impact des ristournes), les licences baissent de 33 K€ sur l'exercice.

Les autres produits (classe 75): outre les licences, on comptabilise les versements/ participations des AS vers l'UNSS. On y compte aussi des remboursements de frais bancaires...

Pour les districts : les 4 m€ annoncés à l'AG de juin 2022 sur les comptes de 2021 sont l'intégration de la trésorerie des districts à l'actif du bilan et au passif en report à nouveau district dans le regroupement des fonds propres. Cela justifie entre autres, la hausse significative des fonds associatifs entre le 31.12.2020 et 31.12.2021 de 15,1 m€ à 21,2 m€.

Les charges et dépenses des districts ne sont pas techniquement incorporés dans la comptabilité à ce jour. Ils ont été estimés en net et inclus dans l'approche de résultat. Ils ne sont pas intégrés dans la balance pour un avoir un comparatif au même périmètre.

Les mutualisations effectuées avec les AS sont de l'ordre de 1,4 m€.

Les partenariats se trouvent dans le compte 70810. Les partenariats de la MAIF et de la MGEN sont inclus dans le compte 70810 (pour 258 k€).

#### **Question 20 :**

#### **P15**

Nous n'avons pas compris ce que veut dire cette diapo.

Pouvez-vous nous préciser le montant du budget 2022 (comprenant la Gymnasiade) ?

Le résultat des districts est annoncé à -0,8M€, quel était le montant de départ (vous aviez avancé la somme de 4M€) ?

#### **Réponse 20 :**

La page 15 représente la différence entre le budget 2022, voté le 12 janvier 2022, présenté à l'équilibre mais qui incluait des erreurs significatives et le réalisé 2022, estimée à -5,8m€.

La question abordée dans ce slide est d'où vient cet écart ? L'écart provient de 4 sources différentes :

- Le résultat de la Gymnasiade présenté à l'équilibre entre recettes et dépenses, hors en définitive il présente un résultat négatif de 2,2 m€ (indiqué au CA du 20 octobre 22)
- Les remises sur contrat votées en AG pour les exercices correspondant aux années scolaires 2021-2022 (4/10) et 2022-2023 (3/5) pour un total de 3,2 m€, oublié lors de la présentation du budget voté en AG du 12 janvier 2022.
- L'impact des districts : recettes - dépenses pour un net de 0,8 m€ en plus des 2,4 m€ comptabilisés par les SD et les 1,4 m€ versés par les AS et dépensés.
- Enfin les reprises de provision pour l'ensemble des litiges pour un montant de 1,5m€ pour résolution des litiges.

#### **Question 21 :**

#### **P16**

Que veut dire « un réalisé de 450k€ » ?

#### **Réponse 21 :**

A notre connaissance, il n'y a jamais eu de budget d'investissement à l'UNSS ni présenté à l'AG, ni présenté en CA. Certains achats ne sont pas comptabilisés en charge car l'on considère que la

consommation de l'achat de se réalise pas sur un seul exercice comptable mais sur plusieurs (ex. Je construis un immeuble pour 10 m€, je ne passe pas 10 m€ en charge même si tout est payé sur l'exercice. L'immeuble va être amorti sur 50 ans, et je passe donc une dotation aux amortissements (compte classe 68) d'un montant de 200 k€ tous les ans pendant 50 ans).

Bien évidemment ces dotations aux amortissements sont incluses dans le budget d'exploitation. Afin d'avoir un meilleur suivi de ces achats très importants il est d'usage d'avoir en plus du budget d'exploitation, un budget d'investissement. Pour l'année 2022, bien qu'il n'ait pas eu de budget d'investissement, il y a eu pour 450 k€ d'achat, non passés en charge mais que l'on retrouve à l'actif du bilan dans les immobilisations. Ces 450 k€ entraînent une augmentation de la dotation aux amortissements pour cette année et pour les suivantes.

Pour mémoire, en 2021, il y a eu pour près de 1 million d'euros d'investissement, sans aucune décision ni du CA ni de l'AG.

#### Question 22 :

### **Autres questions financières pour lesquelles nous ne pouvons pas trouver les réponses dans les documents**

#### Flux internes de trésorerie

Pouvez-vous nous indiquer le montant des flux internes (cash) de la DN vers les services pour l'année 2022 (nos ex « crédits d'animation ») ?

Combien de SR et SD ont fait des demandes de cash en 2022 car leurs « réserves » étaient épuisées ? Idem pour janvier à avril 2023 ?

A ce jour, recevez encore des demandes de SR ou SD pour boucler la fin de l'année scolaire ?

#### Banque MANAGER.ONE

Quel est l'intérêt des SR, SD ou districts d'ouvrir un compte dans cette banque ? Quel coût annuel et quels services offerts par cette banque ? D'après nos informations, le dépôt de chèque n'est pas prévu (trop cher), il faut donc conserver un compte dans une autre banque.

#### KPGM

Merci de nous préciser les tâches/missions que cette société accomplit pour la DN et pour les SR/SD Quel montant annuel et quelle durée d'engagement avec l'UNSS ?

Une fois le contrat terminé, l'UNSS le renouvèlera-t-elle par tacite reconduction ou sera-t-elle autonome à l'avenir sur toute ou partie des missions actuellement contractualisées ?

#### Partenariat, sponsoring

De nouveaux partenariats sont-ils en cours ?

### Communication

Un GT avait été envisagé il y a plusieurs années. Il n'a jamais été réuni. Le directeur de communication est-il en lien avec les directeurs et directrices des services déconcentrés ?

## Contacts avec les Ministères de l'Agriculture, de la Culture, des Outre-mer, des Affaires étrangères

Des discussions sont-elles envisagées (ou en cours) avec ces différents ministères au sujet de possibles subventions à l'UNSS ?

### **Réponse 22 :**

#### Trésorerie:

Les soldes de trésorerie sont les suivants au 31.12.2021 et 31.12.2022

	solde tréso 31.12.21		solde tréso 31.12.22
DN	1 910 775	-	522 786
SR	6 696 119		3 948 505
SD	11 155 953		6 788 972
district	4 136 808		3 148 005

*Ces crédits d'animation, tout comme les crédits de fonctionnement, sont des virements de trésorerie et ne peuvent en aucun cas être considérés comme du budget. En effet, tant que nous n'avons pas une approche analytique ou par nature, nous ne pouvons pas imputer ces sommes dans un budget.*

*En 2022, les flux de trésorerie représentent 2 816 114 € (ex crédit animation, fonctionnement, rbt frais...). 140 services ont reçu de l'argent de la DN, dans la comptabilité ne sont pas conservées les demandes spécifiques. En revanche, aucun service SD ou SR n'a été dans l'incapacité de réaliser un événement pour absence de trésorerie.*

*En 2023, la DN a versé 2 890 325 € aux SR et SD.*

*Au 31.12.22, il y a 29% de la trésorerie totale de l'UNSS qui est détenue par les SR, 50,7% par les SD et 23,5% par les districts. La DN détient -3,7% de la trésorerie globale. On constate que la trésorerie est massivement détenue par les SR, SD et districts.*

*A ce jour, nous recevons des demandes de SR et SD et nous y répondons dans des délais de quelques jours.*

#### Banque Manager One

*Au 1er février 2022, il y avait plus de 700 comptes bancaires pour l'UNSS, dont plus de 30% n'étaient pas à la Société générale malgré la réglementation en vigueur à l'UNSS. Si un grand nombre de ces comptes fonctionnaient, nous avons eu beaucoup de remontées sur les sujets suivants : difficulté d'avoir accès la progéliance/sogecashnet/sogecartenet, difficulté d'avoir une carte bancaire, montant des frais prélevés.*

*De plus, certains comptes (et nous en découvrons encore) :*

- *N'étaient pas rattachés au SIRET de l'UNSS*
- *Étaient orphelins*
- *Ne suivaient pas les règles nationales en termes de facturation (aujourd'hui, les frais bancaires sont autour de 25k€)*
- *Ne permettaient pas d'avoir les CB en temps et en heure ni les accès aux services internet*

*Cela représente de l'ordre de 40 mails par semaine pour traitement de ces anomalies, et des angoisses fortes en territoire.*

*Nous avons questionné le marché pour savoir si une banque de réseau classique pouvait couvrir nos besoins tant en métropole qu'en outre-mer (BNPPARIBAS/ CREDITMUTUEL/LCL/ BPCE...) Aucune n'a cette possibilité, cette souplesse.*

*Nous avons cherché une banque en ligne qui permettait de gérer nos difficultés, de créer des cartes bleues facilement avec un suivi par niveau (DN/SR/SD/Districts). Il a fallu donc chercher vers la nouvelle économie et nous avons trouvé une banque française, familiale qui s'est adossée à une jeune startup française (fintech: SaGa Corp) créée par d'anciens entrepreneurs qui, lassés des grilles tarifaires obscures des banques traditionnelles, ont souhaité construire une offre bancaire souple et performante. La banque Wormser Frères répondait à nos critères. Nous avons rencontré des clients de cette banque pour comprendre comment cela fonctionnait.*

*A ce jour, nous avons des retours favorables sur la gestion des comptes et l'émission des cartes par les services qui utilisent déjà cette solution.*

*C'est une solution qui permet d'avoir un seul compte avec des sous comptes par territoire. En matière de conformité et suivi des engagements, c'est mieux. Cette banque permet également d'émettre des CB digitales **gratuites** pour les services et les coordonnateurs de districts si besoin, avec une vue sur les sous comptes tels que :*

*DN voit SR voit SD de son académie voit district de son département  
SR voit SD de son académie voit district de son département  
SD de son académie voit district de son département*

*Ouverture d'un compte :*

- *Manager One : 48h*
- *SG : une quinzaine de jours*

*Délivrance d'une CB virtuelle :*

- *Manager one : 5 minutes, entièrement paramétrable (durée, territoire, nature d'achat, horaire...)*
- *SG : possible uniquement en complément d'une CB classique, elle est délivrable en une dizaine de jours. Pas de possibilité de les paramétrer.*

*Plateforme internet:*

- *Manager One : gratuit et opérationnel en 24h*
- *SG : gratuit : opérationnel en une quinzaine de jours.*

*Modification des mandats sur les comptes:*

- *Manager one : gestion UNSS*
- *SG : transit obligatoire par l'agence*

*Coûts globaux:*

- *Manager one: cout centralisé à la DN, 5€/mois/compte*
- *SG : diffus sur tous les comptes bancaires de l'UNSS pour environ 50 k€.*

*Prélèvement et virement:*

- *Manager One : gratuit*
- *SG : gratuit*

*Plateforme informatique pour voir les positions bancaires tous les jours:*

- *Manager one : possible, plus besoin de circularisation bancaire.*
- *SG : impossible. Chaque circularisation est payante*

*KPMG*

*C'est une société qui a été choisie après appel d'offres pour nous aider à structurer l'ensemble des 140 comptabilités et de redéfinir (sécuriser) l'ensemble des process comptables. Il s'agit d'une mission d'accompagnement qui n'est pas de nature à perdurer dans le temps, mais qui est nécessaire tant que la structure n'est pas revenue à une situation normale.*

*La durée de la mission est de 2 ans sans reconduction tacite, mais possibilité expresse de renouveler pour 2 ans.*

*Partenariat Sponsoring :*

*En 2022 : 2 partenariats actifs : MAIF et MGEN*

*Pour 2023 : MGEN est déjà signé, MAIF en cours de discussion. Par ailleurs, différents contrats d'échange marchandise (achat de prestation – vente image UNSS) ont été signés (ex. Gymnova).*

*Communication :*

*Le directeur de la communication structure la mission et a en tête l'idée du groupe de travail. Il est en lien avec les DSD et DSR notamment pour les CFUNSS. Il s'est déjà déplacé sur le terrain au travers d'évènement (dont le cross national).*

*Contacts avec les autres ministères*

*Le Directeur national a rencontré l'ambassadeur du Sport au MAE, et poursuit ses rencontres dans différents ministères.*